

RE P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2014**

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

CHAPITRE 39

**MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET
DE L'ARTISANAT**

VERSION FRANCAISE

page intercalaire

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	10
3.1. BILAN TECHNIQUE	10
3.2. BILAN FINANCIER	16
3.3. PERSPECTIVES	19
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	21
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	22
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	29
6. PROGRAMME 511: AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME	33
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	35
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	35
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	36
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	37
7. PROGRAMME 512: PROMOTION DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES EN FAVEUR DES PME AU CAMEROUN	39
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	41
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	41
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	42
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	43
8. PROGRAMME 513: PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF ET AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA RENTABILITE DES TRES PETITES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT	45
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	47
8.2. STRATÉGIE PROGRAMME	47
8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	48
8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	50

9. PROGRAMME 514: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	53
9.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	55
9.2. STRATÉGIE PROGRAMME	55
9.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	56
9.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	58

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

Note explicative

La Loi N°2007 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Ce nouveau cadre est une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, même si elle a permis d'obtenir au cours des cinquante dernières années, des résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays fait face.

Le nouveau texte est une volonté politique affichée du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 Septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance ». C'est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats.

Après l'adoption et la promulgation de la Loi N°2012/014 du 21 Décembre 2012, première loi élaborée en mode programme, un saut qualitatif a été opéré dans la présentation du budget à travers le document intitulé « Projet de Performance des Administrations (PPA) Ministérielles ». La demande budgétaire y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance, une performance justifiée par l'atteinte des résultats visés par les politiques publiques en cours d'implémentation.

Un nouveau système d'information appelé PROBMIS (Programme Budget Management Information System) a donc été mis en place pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme.

Comme pour tout nouvel outil, on a observé au cours de la période de démarrage de l'exercice, des petites difficultés qui ont été très vite surmontées, permettant une accélération du processus de mise en œuvre des activités planifiées en 2013.

Tirant des leçons de l'expérience de l'exercice en cours, la préparation des Projets de Performance des Administrations (PPA) de l'exercice 2014 a mis un accent particulier à améliorer les éléments, aussi bien de forme que de fond, ambitionnant de donner aux Administrations un référentiel pratique, cohérent et pertinent, garantissant de meilleures possibilités de lecture de la performance.

C'est donc en toute logique qu'il présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années et décline pour chaque programme, les objectifs, les indicateurs, les cibles, les stratégies-programme, les actions et le cadre organisationnel de mise en œuvre ainsi que les moyens qui accompagnent sa réalisation.

Bien entendu, toute cette planification se doit d'être cohérente avec le Document de Stratégie de Croissance et de l'Emplois (DSCE).

Dans sa structuration, il comporte trois parties imbriquées :

- La synthèse stratégique qui montre que le Projet de Performance des Administrations (PPA) est en cohésion avec les politiques publiques en cours ;
- Le contenu des programmes ;
- Les annexes.

Les Ministères des Finances et de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire vous souhaitent un agréable voyage à travers ce nouvel outil.

page intercalaire

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

page intercalaire

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Le sous secteur des PMEESA est constitué d'entreprises privées de différentes tailles couvrant toutes les branches de l'activité économique nationale. Ces entreprises participent à la production et à la commercialisation des biens et services et concourent toutes à échelles variables à :

- la création de richesses ;
- la création d'emplois ;
- la croissance économique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE, les enjeux majeurs qui se posent dans ce secteur se présentent comme suit:

S'agissant de la stratégie de croissance, il sera question de:

- développer les infrastructures;
- moderniser l'appareil de production;
- renforcer l'intégration régionale et la diversification des échanges commerciaux;
- assurer le financement de l'économie.

Pour ce qui est de la **stratégie de l'emploi**, il faudra :

- développer les PME et promouvoir l'emploi salarié décent;
- promouvoir l'auto-emploi;
- mettre en adéquation la demande d'emploi avec l'offre de formation;
- améliorer l'efficacité du marché de l'emploi.

2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Créé par décret N°2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) appartient au secteur "**Production et Commerce**" et au sous-secteur "**industrie et services**". Dans l'organisation du travail gouvernemental, il correspond au **chapitre 39** et a pour fonction principale "**Affaires communes de la production, du commerce et de l'emploi**" (Code 91).

Il a été réorganisé par le décret N° 2013/169 du 27 mai 2013 portant organisation du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA). De ce décret, il ressort que le ministère est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de développement des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat.

A ce titre, il est responsable :

- de la promotion et de l'encadrement des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat;
- du développement de l'Economie Sociale;
- de la constitution, en liaison avec les organisations professionnelles, d'une banque de données et de projets à l'intention des investisseurs dans les secteurs des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat;
- de la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'initiative privée;
- du suivi de l'activité des organismes d'assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat;
- de la promotion des produits des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat, en liaison avec les organisations professionnelles concernées;
- du suivi des organisations professionnelles des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat;

- du suivi de l'évolution du secteur informel et des études y relatives;
- de l'identification et de l'étude des possibilités de migration des acteurs du secteur informel vers l'artisanat et les micros entreprises;
- de l'étude de toute mesure visant à favoriser l'information et la formation des acteurs du secteur informel.

3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

Cette articulation est une revue qui a pour finalité d'établir la situation sur l'exécution physique et financière des programmes et des actions en cours, afin d'apprécier la pertinence de leur programmation dans le budget. Elle comprend deux parties que sont: le bilan technique et le bilan financier.

3.1 BILAN TECHNIQUE

3.1.1 Amélioration de la compétitivité des PME:

* En 2011

- Suite à l'accord de partenariat signé le 19 janvier 2010 et après les multiples échanges et travaux avec les partenaires canadiens, le MINPMEESA a engagé cette année l'implémentation de l'outil diagnostic. L'outil diagnostic « PDG » que l'INRPME a développé est un dispositif qui sera indispensable pour toute stratégie d'encadrement des PME, en ce sens qu'il fonctionne comme un laboratoire qui donne à chaque PME qui y entre, un bilan complet de santé et des orientations thérapeutiques idoines.

- La mise en place du projet OVOP a nécessité de nombreuses réunions et missions de suivi. Cependant, le montant alloué cette année s'est avéré insuffisant pour la réalisation de toutes les activités, certaines activités non visibles lors de l'élaboration du budget se sont avérées incontournables.

- Travaux préparatoires aux cérémonies de remise du matériel informatique aux pépinières d'entreprises créées au sein des trois Universités d'Etat concernées (l'université du Sahel de Maroua, l'université de Douala et SupValor à l'Ecole Nationale Polytechnique de l'université de Yaoundé I);

- Sous le haut patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, les travaux des Premières Journées Nationales de la PME se sont tenus les 20, 21 et 22 septembre 2011 à l'Hôtel SAWA à Douala sous le thème : « **PME, vecteur de croissance et d'emploi** ». Organisée à l'initiative du Gouvernement, cette grande rencontre promotionnelle s'inscrivait dans un contexte marqué par la volonté du Gouvernement camerounais de faire de la PME le moteur de la croissance économique.

* En 2012

- Au sujet de l'implémentation de l'outil diagnostic des PME dont l'échéance était prévue en septembre 2012, des séances de travail avec la délégation canadienne pour finaliser la base de données ont eu lieu du 25 au 29 avril. Les frais de fonctionnement du Comité de pilotage ainsi que ceux relatifs au diagnostic des entreprises qui n'avaient pas été budgétisés ont été débloqués par le MINEPAT qui copilote cette implémentation avec le MINPMEESA cf. lettre n° 0636/L/MINPMEESA/SG/CI-OD/PME du 14 juin 2012.

- Des réunions et descentes sur le terrain (Memiam) ont eu lieu dans la perspective de valoriser

le rotin dans cette zone.

- Des séances de travail dans le cadre de la préparation des Journées Nationales des PME 2013 ont été tenues avec des experts en vue de la validation des termes de référence.

* En 2013

- Concernant le Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP), le ministère a procédé, avec le Représentant du Bureau Régional du CDE, à la finalisation du plan d'actions du projet qui sera amendé et adopté au cours de la première session ordinaire du comité de coordination et de suivi du PADSP-CAM.

- BSTP : les textes relatifs à la mise en place de la BSTP ont été finalisés, notamment les statuts et le règlement intérieur qui donnent son existence juridique à la BSTP qui, du projet pilote qu'elle était, devient un Groupement d'Intérêt Economique (GIE). La convention avec la BSTP et le cahier de charge permettant le financement des activités de la bourse par le MINPMEESA ont été finalisés. En marge de ces activités, La délégation du MINPMEESA a pris part à l'Assemblée Générale de la Bourse de Sous-traitance à Douala le 27 mars 2013.

- Dans la perspective de la mise en place d'une pépinière nationale pilote à EDEA, une descente sur le terrain de la délégation du MINPMEESA a eu lieu le mercredi 19 février pour une séance de travail avec le Préfet de la Sanaga Maritime. A l'issue de cette rencontre, le préfet a mis à la disposition du MINPMEESA un terrain de plus de six (06) hectares.

- Le MINPMEESA a reçu du 22 au 25 mars 2013 le Président de la Confédération Générale des PME de la région Rhône-Alpes de France, dans le cadre d'une visite de travail à laquelle étaient conviés les acteurs du secteur privé.

- La délégation du MINPMEESA a participé aux journées de l'entreprise organisées par le GICAM du 09 au 16 février 2013 sur le thème « **Entreprise et accélération de la croissance** ». Les expositions et ateliers ont constitué les principaux axes de cet événement où le MINPMEESA a animé un stand.

- La délégation du MINPMEESA a pris part au mois de février 2013 à la plate-forme d'échanges Secteur Public- Secteur privé à Douala.

- La deuxième édition des Journées Nationales de la PME s'est tenue du 07 au 11 mai 2013 à Douala.

Dans le cadre de l'implémentation de l'outil diagnostic, 43 PME ont été diagnostiquées et 400 ont été sensibilisées.

3.1.2 Promotion de l'initiative privée et amélioration du Climat des affaires en faveur des PME au Cameroun.

* En 2011

En ce qui concerne la promotion de l'initiative privée, l'on peut citer :

- Participation à l'élaboration du document de la deuxième phase du Sous Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base. Ce Sous Programme est arrivé à terme le 30 juin 2011. En prélude à cette fin, un document de la deuxième phase a été élaboré au cours des mois qui

précédaient sa fin compte tenu des résultats atteints à la première phase. Il est à préciser que l'élaboration de ce document a été l'œuvre des experts des différents comités de la première phase du SPRPB, représentant les différentes administrations concernées et appuyés par les experts du PNUD. A titre de rappel, le Sous Programme de Réduction de la Pauvreté Phase II est un Programme gouvernemental qui est placé sous la tutelle du MINEPAT et est exécuté par le PNUD.

- Suivi des activités de « Entreprise Cameroun », notamment du projet Dynamisation du sous-secteur des micros et petites entreprises, véritables vecteurs de lutte contre la pauvreté.

- Sous le haut patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, les travaux des Premières Journées Nationales de la PME se sont tenus les 20, 21 et 22 septembre 2011 à l'Hôtel SAWA à Douala sous le thème : « PME, vecteur de croissance et d'emploi ». Organisée à l'initiative du Gouvernement, cette grande rencontre promotionnelle s'inscrivait dans un contexte marqué par la volonté du Gouvernement camerounais de faire de la PME le moteur de la croissance économique.

Pour ce qui est de l'amélioration du climat des affaires, il convient de relever :

- L'inauguration de trois Centres de Formalités de Création d'Entreprises (CFCE) à Bamenda le 23 juin 2011, Bafoussam le 31 mai 2011 et Garoua le 13 juillet 2011. Ces trois Guichets sont fonctionnels, malgré quelques difficultés relationnelles avec les services du Greffe à Garoua et Bamenda. Dans la perspective de l'amélioration des services rendus dans les CFCE, les experts de Registrar of companies de l'Île Maurice ont effectué une mission au Cameroun au cours de période allant du 29 octobre au 04 novembre 2011. L'objectif général de cette mission est d'améliorer la performance des CFCE en termes de délais et de coût des procédures dans la chaîne de traitement.

- Elaboration participative des projets de textes d'application de la loi portant promotion des PME. Cinq (05) textes d'application de la loi portant promotion des PME sont élaborés en français et en anglais. Deux ont été transmis au Secrétaire Général des services du premier Ministre par lettre N°0166 du 15 mars 2011, il s'agit du projet de décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des PME et du projet de décret portant modalités de fonctionnement et d'intervention du fonds de promotion des PME et de l'Artisanat. Deux autres textes ont été transmis par lettre datée du 22 décembre 2011, à savoir le Décret portant organisation et fonctionnement du Fichier national des PME et le Décret fixant les modalités de fonctionnement des Structures d'incubation. Il a aussi été élaboré et signé la Circulaire interministérielle N°0010/CS/SG/MINJUSTICE, 0043/MINMPEESA du 23 mai 2011 relative aux procédures dans les Centres de Formalités de Création des Entreprises (CFCE). Le dernier texte en cours d'élaboration est relatif aux conditions générales d'encadrement spécifique des PME.

- Le MINPMEESA en partenariat avec le GICAM et avec l'assistance technique du CNUCED par le financement du Gouvernement français et le PNUD a mis en place le système E-regulations qui est une base de données en ligne conçue pour apporter une totale transparence dans les procédures administratives de la vie de l'entreprise au Cameroun. Ce système permet aussi aux usagers de formuler des réclamations. Les données sont actualisées et certifiées par les autorités en charge des procédures. Le 30 mars 2011, les activités du projet E-regulations ont démarré par la création, suivie de l'installation d'un Comité Exécutif National chargé du pilotage, de l'orientation et de la supervision de la mise en place de ce système au Cameroun.

* En 2012

- Cérémonie de remise du matériel agricole à Biwong boulou dans la région du Sud le vendredi

13 janvier 2012 par le Ministre des PMEESA en présence des Ministres des Postes et Télécommunications et de l'Enseignement Supérieures BIYITI BI ESSAM et Jacques FAME NDONGO.

- Une délégation Camerounaise constituée de 50 PME s'est rendue en Afrique du Sud dans le cadre d'une mission économique. Elle a permis aux différentes PME de présenter leurs projets pour d'éventuels financements.
- Cérémonie de remise du matériel informatique et bureautique à la pépinière de l'Université de Yaoundé I (SupValor à L'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé).
- Cérémonie de présentation du plan média pour les CFCE à la CCIMA, qui rentre dans sa phase opérationnelle. Une campagne intensive a été organisée dans quelques médias locaux et une chaîne africaine.
- L'extension du CFCE de Yaoundé et la réhabilitation du CFCE de Douala ;
- Construction des Centres Agroalimentaires de Bertoua, Ebolowa et Limbé, et équipement du Centre Agroalimentaire de Bafoussam ;
- Construction de la chambre froide du marché de poissons à Garoua.

* En 2013

- Concernant la 4ème édition du Cameroon Business Forum (CBF), une délégation du MINPMEESA conduite par Madame le SG s'est rendue à Douala pour y prendre part.
- S'agissant de la poursuite et de l'intensification de la politique de décentralisation, des compétences ont été transférées aux collectivités territoriales décentralisées. C'est ainsi que 72 microstructures ont été accompagnées.
- L'activité de création des CFCE s'est poursuivie avec ceux d'Ebolowa, Limbé et Maroua en construction. Les Centres de Gestions Agrées vont également recevoir des appuis en équipement, la sensibilisation des promoteurs est en cours.

3.1.3 Promotion de l'entrepreneuriat collectif et amélioration des performances des TPE et de l'artisanat :

* En 2011

Pour ce qui est de l'amélioration des performances des TPE :

- Du 17 au 22 janvier 2011, le MINPMEESA s'est déployé à Ebolowa à l'occasion de la tenue du Comice agro pastoral ;
- En prélude à la 3ème édition du SIARC en 2012, les salons régionaux ont été organisés dans toutes les 10 régions.

* En 2012

- L'activité majeure pour ce qui est de l'amélioration des performances des TPE a été l'organisation de la 3ème édition du Salon International de l'Artisanat (SIARC) du 23 janvier au 04 février 2012 à l'esplanade de l'Hôtel de ville de Yaoundé sur le thème : « **l'Artisanat camerounais : la qualité à la conquête du marché international** ».

- Une réunion s'est tenue en présence du représentant de la CCIMA au sujet des registres communaux à mettre en place.

* En 2013

- Le MINPMEESA a procédé, le 24 mai 2013, à la cérémonie de rétrocession de cent (100) registres communaux édités par la CCIMA aux communes. C'est un acte fort qui contribue à la volonté du Gouvernement d'opérationnaliser la migration des acteurs du secteur informel vers l'artisanat et les micros entreprises. Les deux cent soixante (260) registres restants seront confectionnés par le PNDP pour permettre aux magistrats municipaux et aux responsables des services déconcentrés de s'approprier l'enregistrement dans les registres. Des séminaires de formations seront organisés par le FEICOM conformément à la convention de partenariat qui lie le MINPMEESA avec ces différentes institutions.

- Le Cameroun a abrité du 11 au 12 avril 2013 à Yaoundé, les travaux du Comité de Coordination des Ministres en charge du développement de l'Artisanat en Afrique (CODEPA). Cette rencontre a vu la participation de vingt (20) experts Africains et douze (12) Ministres.

- Participation au Salon International de l'Industrie Agro-alimentaire (SIALY) qui s'est tenue à Yaoundé du 02 au 08 avril 2013 et à la Foire Internationale pour le développement à Douala (FIDD) du 27 mars au 10 avril 2013.

- Participation de la délégation du MINPMEESA du 07 au 12 avril 2013 au Maroc à l'académie sur l'Economie Sociale pour un benchmarking sur l'économie sociale.

- La loi sur l'Economie Sociale a été élaborée et transmise à la hiérarchie.

- La première édition des Journées de l'Economie Sociale s'est tenue du 03 au 05 juillet 2013 à Yaoundé.

Le MINATD a procédé le 30 août 2013 à l'inauguration du Village Artisanal d'Ebolowa en présence de quatre (04) membres du Gouvernement.

3.1.4 Renforcement des capacités du MINPMEESA pour la mise en œuvre de la stratégie :

* En 2011

- Un plan de formation prenant en compte les missions du département ministériel ainsi que les orientations de la feuille de route en ce qui concerne les modules sur l'intégrité et la moralité (Contrôle de la gestion publique, la corruption, l'éthique et la morale professionnelle dans l'Administration Publique Camerounaise) a été élaboré, approuvé par le Premier Ministre, Chef de Gouvernement, et transmis au MINFOPRA. En application dudit chronogramme réalisé à 90,32%, 28 actions de formations sur 31 prévues, se sont tenues. 10 responsables ont effectué des stages de perfectionnement à l'extérieur dans le cadre des bourses de coopération accordés au MINPMEESA, notamment par la Corée, l'Inde et le Japon, 13 ont suivi des formations entièrement financées par le budget.

- Au plan intérieur, 141 personnes ont participé aux différents séminaires, dont 11 gratuites offertes par le CAMERCAP et 130 financées par le Budget. Dans le même ordre, des séminaires de renforcement de capacités ont été organisés à l'intention des Chefs de services régionaux, des Sous-directeurs et des Délégués départementaux pour les périodes suivantes : 15-18 novembre 2011, 25-30 novembre 2011, 1-6 décembre 2011.

- l'Inspecteur Général a participé à la cérémonie marquant le troisième anniversaire de la Commission Nationale Anti-corruption, CONAC. Par la suite, suivant les prescriptions de la CONAC, l'Inspection Générale a effectué des missions sur le terrain pour évaluer les avancements de la bonne gouvernance dans les services déconcentrés.

* En 2012

- Des séminaires de renforcement de capacités pour les Chefs de services régionaux, les Sous-directeurs et les Délégués départementaux se sont tenus du 15 au 18 novembre 2012, du 25 au 30 novembre 2012, et du 1er au 06 décembre 2012. Le MINPMEESA a procédé à la formation des 243 nouvelles recrues issues du recrutement spécial de 25.000 jeunes dans la fonction publique.

- La tenue du 10 au 24 mai 2012 de la réunion conjointe de la coopération et du partenariat Cameroun-Tunisie au Mont Fébé ;

- Diverses missions d'envergure ont été effectuées, notamment :

- Un colloque international bilingue co-organisé par l'Agence Universitaire de la Francophonie, l'Université de Maurice et l'Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat sous le thème « Entrepreneuriat et développement » qui s'est tenu du 22 au 24 novembre 2012 en Île Maurice ;

- Le MINPMEESA a assisté à la conférence sur l'AGOA qui s'est tenue du 09 au 29 juin 2012 aux Etats-Unis d'Amérique ;

- La participation du Cameroun au SIAO du 26 octobre au 4 novembre 2012 et à la foire de Jérusalem au cours de la même période ;

- une mission économique pilotée par le MINEPAT en République Sud-Africaine.

- L'Inspection Générale a visité les chantiers des villages artisanaux dans les régions du Littoral, du Sud, de l'Ouest et du Sud-ouest.

* En 2013

-Un atelier de formation des responsables de la statistique s'est tenu le jeudi 25 avril 2013 à la chambre de commerce. Cette formation avait pour but de donner aux différents responsables des outils indispensables à la collecte, à l'analyse et à l'exploitation des données statistiques.

-Treize (13) responsables ont suivi des formations à l'étranger entièrement financées par le budget. Onze (11) autres ont suivi des formations à l'étranger dans le cadre des bourses accordées par la coopération Japonaise. Cinq responsables ont été admis aux cycles de formations diplômantes.

-S'agissant de l'amélioration du cadre et des conditions de travail, le MINPMEESA a acquis quatre véhicules pick-up 4x4 et un véhicule de transport de 30 places. Bien plus, les travaux de construction de deux délégations régionales (Sud et Adamaoua) et de trois délégations départementales (Mefou et Akono, Mbam et Kim et Hauts plateaux) sont en cours.

3.2 BILAN FINANCIER

ACTIONS D'INVESTISSEMENT DE REFERENCE.

S'agissant des dépenses d'investissement, les principales activités de référence suivantes ont été réalisées au cours de la période considérée. Cependant, l'ordonnance n°2010/0001 du 15 septembre 2010 a réduit de 1410 millions de FCFA le budget d'investissement de 2010, le ramenant à 1590 millions de FCFA. En conséquence, plusieurs marchés attribués au cours de cet exercice ont finalement été reportés pour l'exercice 2011.

En ce qui concerne la compétitivité des PME :

*En 2011

- + Engagement des marchés attribués en 2010 passés sous le correctif budgétaire : Plusieurs études ont été réalisées en DAO, elles se sont déroulées ainsi qu'il suit :
- Etude par filières pour le renforcement de la compétitivité des PME pour 29.996.145 FCFA ;
- Etude pour la mise en place du suivi évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie et du plan directeur pour 39.998.239 FCFA ;
- Etude relative à l'élaboration des plans d'accompagnement des PME pour une valeur de 19.999.250 FCFA ;
- Etude de faisabilité du programme d'appui au développement des PME à HIMO (Haute Intensité de Main d'Oeuvre) ;
- Etude pour la mise en place d'un système de financement approprié aux PME pour 25 millions de FCFA.

* En 2012

- Dans le cadre de l'amélioration du cadre de travail, le matériel informatique a été commandé par AONO pour les services centraux et déconcentrés pour un montant global de 75 millions de FCFA. Dans le même ordre d'idées, les services centraux et déconcentrés ont été équipés en mobilier de bureau pour respectivement : 34.999.112 FCFA et 73.044.000 FCFA.
- Pour améliorer les moyens de locomotion des responsables du MINPMEESA, une procédure de gré à gré a été initiée en vue de l'acquisition de huit (08) véhicules automobiles d'une valeur totale de 249.960.003 de FCFA.
- Les édifices des délégations départementales ont été réhabilités pour un montant de 67.370.000 FCFA repartis dans les délégations départementales du Nkam, Djerem, Lékié, Mayo Louti, Mayo Kani, Mbam et Kim, Sanaga Maritime, Mbam Inoubou, Mezam, Menoua, Haut Nyong, Océan, Mefou et Akono.
- Implémentation de l'outil diagnostic des PME : le Ministre des Finances a donné l'accord de déblocage des 100 millions restants nécessaires à l'acquisition définitive de l'outil comme l'indique la lettre n°0002761/MINFI/SG/DGB du 05 juillet 2012.
- Projet d'appui au développement du secteur privé du Cameroun (CDE). Il s'agit d'un fonds de contrepartie destiné au PADSP-CAM pour un montant de : 200 millions de FCFA.

· Le Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de Transformation et de Conservation des Produits locaux de Consommation de Masse. Un montant de 500 millions de FCFA a été mis à la disposition de ce programme par le truchement de la caisse Autonome d'Amortissement et a servi à la mise en place 37 unités de production.

***En 2013**

100 millions ont été débloqués pour l'organisation de la 2^{ième} édition des Journées Nationales de la Petite et Moyenne Entreprise qui s'est tenu à Douala du 07 au 10 mai 2013 ; sous le thème : « Sous-traitance et compétitivité des PME ».

En ce qui concerne la promotion de l'initiative privée, l'amélioration du climat des affaires en faveur des PME au Cameroun:

***En 2011**

· Le MINPMEESA a poursuivi la mise en place des CFCE dans 03 autres régions: Bafoussam, Garoua et Bamenda à travers la réhabilitation des délégations régionales sites de ces structures, la fourniture de matériel et de mobilier de bureau, puis de matériel informatique et bureautique, par DAO pour un montant global de 268.043.420 FCFA.

· La construction d'un Centre Agroalimentaire à Yaoundé dont la spécificité est le stockage et la conservation des denrées alimentaires pour une valeur de 15 millions de FCFA.

***En 2012**

· L'extension du CFCE de Yaoundé pour 50 millions de FCFA et la réhabilitation du CFCE de Douala pour 35.200.000 FCFA par procédure de passation de marché de gré à gré ont été réalisées.

· La construction des Centres Agroalimentaires de Bertoua, Ebolowa et Limbé à hauteur de 90 millions, soit 30 millions par structure pour les travaux de la deuxième phase. Ces marchés sont passés de gré à gré.

· L'équipement du Centre Agroalimentaire de Bafoussam pour 17 millions de FCFA.

· La construction de la chambre froide du marché de poissons à Garoua pour un montant de 42 millions de FCFA.

· L'appui financier à la pépinière d'entreprises de Yaoundé. Un montant de 150 millions de FCFA a été débloqué à cet effet.

***En 2013**

· Pour ce qui est de la poursuite et de l'intensification de la politique de décentralisation, un volume de compétence de 200 millions de FCFA a été transféré aux collectivités territoriales décentralisées. 72 microstructures ont à cet effet été accompagnées.

Concernant la promotion de l'entrepreneuriat collectif et l'amélioration des performances des TPE et de l'artisanat :

***En 2011**

Les actions de promotion suivantes ont été menées :

+ Marchés attribués en 2010 passés sous le correctif budgétaire :

· La poursuite des travaux de construction du Centre International de l'Artisanat de Yaoundé

(CIAY), par DAO pour un montant de 278.567.182 FCFA. (compris la maîtrise d'oeuvre de 28.441.125) FCFA.

- La construction du village Artisanal de Ngaoundéré par DAO pour un montant de 274.300.000 FCFA et la maîtrise d'oeuvre des Villages Artisanaux de Ngaoundéré, Bertoua et Ebolowa pour respectivement : 20.998.808 FCFA, 24.702.640 FCFA et 25.000.000 FCFA.

+ Marchés attribués en 2011

- Le démarrage des travaux de construction des Villages Artisanaux de Limbe, Bafoussam et Maroua pour 273.182.470 FCFA, 273.413.441 FCFA et 274.058.877 FCFA, puis Maîtrises d'oeuvre pour ces structures pour des montants respectifs de 22.351.645 FCFA, 22.351.645 FCFA et 24.702.640 FCFA.

Pour ce qui est des actions d'appui :

- Comme appuis apportés à certaines structures notamment les organisations paysannes des localités de Biwong bulu et de Mbouda, il y a lieu de mentionner la fourniture en matériel agricole (brouettes, pulvérisateurs, machettes, arrosoirs et bottes) par DAO pour un montant de 49.585.514 FCFA.

- L'octroi de matériel informatique et bureautique à l'ENSP (L'Ecole Nationale Supérieure de Polytechnique), site de la Pépinière d'Entreprises de la Région du Centre pour 75 millions de FCFA.

***En 2012**

Les actions de promotion suivantes ont été menées :

- Du 19 janvier au 04 février 2012, s'est tenue à Yaoundé à l'esplanade de l'Hôtel de Ville, la troisième édition du Salon International de l'Artisanat du Cameroun (SIARC). Cet événement avait pour ambition générale de concrétiser les actions du deuxième Salon et de contribuer d'avantage au développement et à la promotion de l'artisanat au Cameroun. De plus, le DSCE considère l'artisanat comme un véritable vecteur de création de richesses et d'emplois. Pour ce faire, il n'est pas audacieux de l'avoir organisé sous le thème: « l'Artisanat camerounais : la qualité à la conquête du marché international ». Le coût de cet événement s'est élevé à 400 millions de FCFA.

- En ce qui concerne les Villages Artisanaux, les avenants suivants ont été accordés pour les constructions des localités suivantes : Ebolowa, Bertoua, Douala, Garoua et Bamenda pour respectivement 52.000.000 FCFA, 43.900.000 FCFA, 32.000.000 FCFA, 32.000.000 FCFA et 56.000.000 FCFA.

En ce qui concerne des actions d'appui :

Pour ce qui est des appuis aux organisations paysannes, un marché sur AONO en 05 lots de matériel agricole a été lancé et engagé pour une valeur globale de 60 millions de FCFA.

***En 2013**

- L'organisation de la conférence des Ministres en charge du Développement de l'Artisanat en Afrique (CODEPA) qui est une rencontre annuelle au cours de laquelle s'élaborent les stratégies de promotion et de développement de l'artisanat. Le MINPMEESA a abrité cette conférence les 11 et 12 avril 2013. Y prenaient part, au moins 12 Ministres et 20 experts africains. 85 millions de FCFA ont été débloqués pour la couverture de cet événement.

Renforcement des capacités du MINPMEESA pour la mise en oeuvre de la stratégie

***En 2011**

+ Marchés attribués en 2010 passés sous le correctif budgétaire :

- La mise en oeuvre du projet Système Informatique de Gestion Intégré du personnel de l'Etat et

de la Solde (SIGIPES) pour un montant de 24.200.000 FCFA, par DAO en vue de l'acquisition des équipements informatiques et bureautiques.

*En 2012

- Le matériel informatique a été commandé par AONO pour les services centraux et déconcentrés pour un montant global de 75 millions de FCFA et, dans le même ordre d'idées, la mise en place d'une salle serveur en 03 lots par AONO pour une valeur de 44.986.000 FCFA a été réalisée.

- L'amélioration des moyens de locomotion des responsables du MINPMEESA : une procédure de gré à gré a été initiée pour l'acquisition de huit (08) véhicules automobiles d'une valeur totale de 250 millions de FCFA.

- Les réhabilitations des édifices des délégations départementales ont été faites pour un montant de 67.370.000 FCFA repartis dans les délégations départementales du Nkam, Djerem, Lékié, Mayo Louti, Mayo Kani, Mbam et Kim, Sanaga Maritime, Mbam et Inoubou, Mezam, Menoua, Haut Nyong, Océan, Mefou et Akono.

3.3 PERSPECTIVES

La dotation des quatre dernières années est consignée dans le graphique ci-dessous répartie en budget de fonctionnement et d'investissement.

Graphique : Evolution (en millions) du budget du MINPMEESA entre 2010 et 2013

Source : Loi des finances 2010 à 2013

Le graphique ci-dessus nous permet de constater que la structure du budget dégage deux sous périodes. La première qui comprend l'année 2010 fait état d'une structure du budget où le fonctionnement est prédominant. La deuxième qui va des années 2011 à 2013 révèle une tendance inverse, ce qui, selon la logique du nouveau régime financier de l'Etat est normal étant donné que c'est l'investissement qui est le moteur de la croissance.

Pour ce qui est du profil général de la dotation budgétaire du MINPMEESA, on note qu'il a été plutôt stagnant entre 2011 et 2012. On observe un pic au courant de l'année 2013 grâce en partie aux fonds C2D. Tout de même, cette dotation reste très insuffisante compte tenu des missions assignées au MINPMEESA par le DSCE, en l'occurrence celle de contribuer fortement par l'encadrement des PMEESA à assurer l'industrialisation à travers la transformation et la valorisation des matières premières locales et la promotion des exportations.

Le projet de budget pour l'exercice 2014 est bâti autour de quatre (4) programmes à partir desquels seront mis en œuvre de nombreux projets. Compte tenu des paramètres d'ordre législatif, réglementaire et du nouvel organigramme ministériel, la priorité a été accordée à la poursuite des projets en cours d'exécution d'une part et aux projets ayant un impact significatif sur la croissance et la création d'emplois décents conformément au DSCE et aux orientations du Chef de l'Etat d'autre part.

Le premier Programme est intitulé **amélioration de la compétitivité des PME**. Il a pour objectif d'améliorer la compétitivité des PME au Cameroun.

Parmi les projets phares, on note :

- La mise en place de l'Agence de Promotion des PME;
- L'accompagnement des PME à la sous-traitance ;
- L'implémentation de l'outil diagnostique.

Le second Programme est connu sous le nom de **Promotion de l'initiative privée et amélioration du climat des affaires en faveur des PME au Cameroun**. Il a pour objectif de promouvoir l'initiative privée et améliorer le climat des affaires en faveur des PME au Cameroun.

Les principaux projets de ce programme sont :

- La construction de quatre nouveaux Centres de Formalités de Création des Entreprises, afin de permettre dans toutes les régions, la création des entreprises dans un délai de trois (03) jours ;
- La construction d'une pépinière nationale pilote devant servir de référence à toutes les initiatives de pépinières privées ;
- La mise en place du projet « E-régulations » consistant ici à dématérialiser les procédures de création des entreprises à travers la mise en ligne de toutes les procédures administratives et adresses nécessaires pour la création d'une PME ;
- L'accélération du Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME ;
- La mise en place du Programme d'Appui aux PME agricoles et agroalimentaires ;
- La mise en place du Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé ;
- La mise en place d'un programme d'appui aux PME de mécanisation agricole.

Le troisième Programme est intitulé Promotion de l'entrepreneuriat collectif et amélioration des performances des TPE et de l'Artisanat. Il a pour objectif d'organiser et d'améliorer les performances du secteur de l'Economie Sociale et de l'Artisanat et de faciliter une migration des unités de production informelle (UPI) vers l'Artisanat et les Micro-Entreprises.

Les projets phares ici sont :

- La structuration du domaine de l'Economie Sociale ;
- La structuration du domaine de l'Artisanat ;
- Le renforcement des capacités dans le domaine de l'Artisanat ;
- L'équipement des villages artisanaux ;
- La construction des villages artisanaux spéciaux dans les villes de Foumban et Mbalmayo ;
- L'organisation du Salon International de l'Artisanat ;
- La mise en place des registres communaux d'enregistrement des artisans.

Enfin, le quatrième Programme s'intitule Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-

secteur des PMEESA. Il a pour objectif d'améliorer la coordination des services et d'assurer la bonne mise en œuvre des programmes au MINPMEESA.

Les principaux projets à mettre en œuvre de le cadre de ce programme sont:

- La construction, la réhabilitation et l'équipement de certaines délégations régionales et départementales ;
- Le renforcement des capacités des ressources humaines du MINPMEESA ;
- Le suivi des activités du comité interne PPBS ;
- L'amélioration du Système d'information du MINPMEESA ;
- La vulgarisation et la communication sur les activités du MINPMEESA.



Graphique : Evolution (en millions) du budget du MINPMEESA entre 2010 et 2013

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

L'objectif global que s'est fixé le MINPMEESA prend sa source dans les priorités nationales définies par le gouvernement et dans le diagnostic du domaine des PMEESA qui a été fait en 2010, en collaboration avec l'Union Européenne. Il va donc s'agir de réaliser les actions concrètes pour atteindre ledit objectif global. Pour ce faire, des objectifs opérationnels seront fixés pour un horizon temporel de trois (03) ans. Ces objectifs seront retenus sur la base des

actions en cours et des perspectives de mobilisation financière.

Le diagnostic du domaine des PMEESA a permis de définir l'objectif stratégique par rapport à la vision de ce sous-secteur dans le développement économique du Cameroun. Sur la base des priorités nationales fixées par le gouvernement, le MINPMEESA s'est fixé comme objectif global de « **Créer un plus important tissu des PMEESA et améliorer leur compétitivité** ».

5. PRÉSENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

L'atteinte des objectifs assignés au MINPMEESA nécessite la mise sur pied d'une stratégie propre à chaque programme.

PROGRAMME I : Amélioration de la compétitivité des PME

La stratégie à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif poursuivi par le programme à savoir, améliorer la compétitivité des PME se fera en trois principales étapes :

- **Renforcer le dispositif institutionnel et réglementaire des PME** : à ce niveau, il va s'agir dans un premier temps de mettre en place un comité en charge de l'élaboration des projets de textes relatifs à l'innovation des PME et aux modalités d'accompagnement des PME. Ce comité, constitué à la fois des responsables du MINPMEESA en charge des affaires juridiques et des PME, des organisations professionnelles des PME, des représentants des administrations partenaires et des experts dans les différents domaines d'intérêts, aura pour mandat d'élaborer lesdits projets de textes qui seront transmis à la hiérarchie. Dans un second temps, il sera question de vulgariser auprès des promoteurs des PME l'ensemble du dispositif réglementaire et institutionnel en faveur des PME. Pour cette opération, outre la sensibilisation et la vulgarisation qui se feront au niveau des services centraux, seront mis à contribution, les responsables des services déconcentrés et les collectivités locales décentralisées en vue de la vulgarisation dans leurs unités respectives.

- **Accompagner les PME Camerounaises à la sous-traitance**. Cette opération sera réalisée sur le plan technique par la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat placée sous la tutelle du MINPMEESA. Elle sera en charge, en partenariat avec les PME affiliées à la bourse, les donneurs d'ordre et les services déconcentrés du MINPMEESA, d'élaborer les mécanismes d'incitation des PME pour leur adhésion à la BSTP, de concevoir et de mettre en œuvre les programmes de renforcement de capacités des PME afin de leur permettre de répondre aux appels d'offre et de disposer des compétences nécessaires pour réaliser les marchés dans les délais et selon les règles de l'art.

- **Réhabiliter le tissu d'entreprises existantes** : Il sera question ici de poursuivre le diagnostic des PME manufacturières sur l'étendue du territoire national à travers l'application de l'outil diagnostic des PME acquis en 2010 dans un partenariat avec l'institut de recherche sur la PME de l'université du Québec à Trois Rivières au Canada. Les PME pourront se

tourner vers l'Agence de promotion de PME pour une mise à niveau.

Les personnels des structures ci-après seront par conséquent mis à contribution pour la réalisation du programme : Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME), Division des Affaires Juridiques (DAJ), Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP), Agence de Promotion des PME (APME), Délégations régionales et départementales, Administrations publiques partenaires et Organisations professionnelles des PME.

PROGRAMME II : Promotion de l'initiative privée et Amélioration du climat des affaires en faveur des PME au Cameroun

La stratégie choisie pour atteindre l'objectif du programme II, à savoir promouvoir l'initiative privée et améliorer le climat des affaires en faveur des PME au Cameroun se décline en plusieurs parties :

- **Améliorer le climat des affaires à travers la simplification des procédures de création des entreprises.** Cette action se fera à travers la poursuite de la mise en place des Centres de Formalités de Création d'Entreprises en collaboration avec les administrations concernées (MINFI, MINJUSTICE, CNPS) et les personnels des services centraux et déconcentrés du MINPMEESA. L'objectif étant de réduire les délais et les coûts de création d'entreprises sur toute l'étendue du territoire national. L'amélioration du climat des affaires en faveur des PME se fera également à travers l'appui à la mise en place des Centres de Gestion Agréés au sein des délégations régionales de la CCIMA. Pour ce faire, le MINPMEESA mettra à la disposition des délégations régionales de la CCIMA le matériel nécessaire (mobilier de bureau et matériel informatique) à la mise en place physique des CGA. S'agissant des experts à mettre à la disposition des CGA, le MINFI affectera des fiscalistes qui vont accompagner les PME dans l'élaboration de leurs documents comptables.

- **Avec le système E-registrations,** Il va s'agir de dématérialiser les procédures de création d'entreprises. Ceci se fera en partenariat avec le CNUCED, le PNUD et les administrations concernées.

- **L'accès des TPE aux crédits** se fera à travers des conventions signées avec les établissements de micro finances.

- **La valorisation des matières premières locales** se fera par l'élaboration d'un programme national de valorisation des fibres naturelles dont l'étude est à réaliser.

- **L'accompagnement des PME agricoles et agroalimentaires** se fera en partenariat avec l'AFD, le MINADER, le MINEPIA et les CTD. Ces structures élaboreront les projets de renforcement des capacités dans les composantes du programme mis en place à cet effet et correspondant à leurs missions respectives. Ledit programme sera financé sur fonds C2D.

- **La mise en place du Programme d'Appui au développement du Secteur Privé du Cameroun (PADSP-CAM)** se fera avec l'assistance du Centre de Développement des Entreprises (CDE) de l'Union Européenne dont l'objectif est la mise en place de sept (07) clusters dans les filières bois, horticulture et autres.

- **La promotion de l'esprit d'entreprise** à travers la mise en place d'une pépinière nationale publique pilote à EDEA; l'organisation des Journées Nationales de la PME. Les principaux acteurs étant dans le cadre de la première activité les services centraux et déconcentrés du MINPMEESA, le MINDCAF, le MINATD, le MINSANTE, MINFI, le MINEPAT, la DGSN, la CDE, AES-SONEL, les CTD et les porteurs de projets.

En bref, les personnels des structures ci-après seront mis à contribution pour la réalisation du programme : Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME), Division des Affaires Juridiques (DAJ), Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel (DAMSI), Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA), Partenaires Techniques et Financier (CNUCED, PNUD, CDE), Administrations partenaires (MINFI, MINJUSTICE, MINSANTE, MINATD, MINEPAT, MINADER, MINEPIA, DGSN, CNPS, AES-Sonel), Collectivités Territoriales Décentralisées, Délégations régionales et départementales, Organisations professionnelles des PME.

PROGRAMME III : Promotion de l'entrepreneuriat collectif et amélioration de la productivité et de la rentabilité de l'Artisanat et des TPE

La stratégie pour atteindre l'objectif du programme III, à savoir organiser et améliorer les performances du secteur de l'Economie Sociale et de l'artisanat et faciliter une migration des unités de production informelle (UPI) vers l'artisanat et les micro-entreprises se décompose ainsi qu'il suit :

- **la structuration des domaines de l'économie sociale et de l'artisanat** se fera au sein d'un comité constitué des responsables du MINPMEESA en charge des affaires juridiques, de l'économie sociale et de l'artisanat, des organisations professionnelles et des administrations partenaires. Ce comité sera en charge de produire les projets de textes sur les composantes de l'économie sociale et de l'artisanat, du domaine des PMEESA et d'opérationnaliser le Conseil National de l'Artisanat.

- Après la structuration, Il sera question de **mettre en œuvre des programmes de renforcement de capacités**, ceci en collaboration avec les organisations professionnelles d'artisans, les organisations de l'économie sociale et les partenaires (administrations partenaires, CCIMA, FEICOM, PNDP et CTD). Ceci vise à terme l'amélioration de la qualité de leurs produits afin de les arrimer aux normes et standards internationaux.

- Une fois la qualité des produits améliorée, le MINPMEESA entend **mettre en place des mécanismes en vue de faciliter leur commercialisation** dans les villages artisanaux à travers la multiplication des espaces d'exposition et de vente, notamment les galeries virtuelles de vente des produits artisanaux et les salons régionaux et internationaux de l'artisanat, etc. Les villages artisanaux construits seront placés sous la supervision d'un coordonateur et d'un comité de gestion présidé par le Gouverneur ou son représentant. Y siègeront également, les délégués du Gouvernement, les élus locaux (maires) et les délégués régionaux et le cas échéant, le Délégué départemental. Ces espaces serviront également d'ateliers de production. Ces mécanismes de commercialisation intègrent également l'inscription dans la mercuriale des produits artisanaux.

- Enfin, des mesures seront prises en concertation avec les CTD, le FEICOM, la CCIMA, le PNDP et le personnel des services centraux et déconcentrés du MINPMEESA pour faciliter **la migration des acteurs du secteur informel vers les TPE et l'artisanat**, à travers la mise en place des registres communaux d'enregistrement des artisans. Cette activité bien qu'intégrant les contributions des administrations partenaires, notamment en ce qui concerne la mise à disposition de la logistique, sera principalement gérée par les élus locaux qui seront chargés de tenir ces registres et de produire des rapports périodiques au Ministre en charge de l'Artisanat.

La facilitation de la migration des acteurs intégrera également la formation des maires, la tenue de grandes campagnes de vulgarisation de la Loi et les textes conséquents en vue de

leur appropriation par toutes les administrations et partenaires qui travaillent dans l'accompagnement et l'encadrement des Unités de Productions Informelles (MINEFOP, MINCOMMERCE, MINADER, MINEPIA, PIAASI, FNE et divers autres programmes).

Les personnels des structures ci-après contribueront à la réalisation du programme : Direction de l'Economie Sociale (DES), Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel (DAMSI), Administrations partenaires (MINATD, MINEPAT, MINADER, MINEPIA, FEICOM, PNDP), Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA), Partenaires Techniques et Financier (CNUCED, PNUD, CDE), Collectivités Territoriales Décentralisés, Délégations régionales et départementales, Organisations professionnelles de l'économie sociale, Coordonnateurs des Villages artisanaux.

PROGRAMME IV : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des PMEESA

La stratégie pour atteindre l'objectif poursuivi par ce programme à savoir, améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au MINPMEESA se fera ainsi qu'il suit :

- **Coordonner et suivre les activités au MINPMEESA** à travers la mise sur pied d'un dispositif de suivi/évaluation des tâches, des activités et des actions de chaque programme. On procédera par la désignation des responsables d'activités et d'actions. Ceux-ci seront chargés à leur niveau de mettre en place une organisation interne pour optimiser l'atteinte des objectifs du programme. Il s'agira également ici de mettre en place la stratégie ministérielle de lutte contre la corruption.
- **Elaborer les documents de planification du MINPMEESA.** Ces activités seront mises en œuvre au sein du comité PPBS en collaboration avec les administrations partenaires (MINEPAT et MINFI). Il sera question ici de produire dans les délais les documents exigibles (CDMT, PAP, PPA, RAP, etc.), les documents produits permettront d'optimiser la qualité de la dépense publique au sein du MINPMEESA.
- **Développer le système d'informations statistiques.** La mise en œuvre des activités passe par la création d'un comité composé des responsables des directions techniques et ceux de l'Institut National de la Statistique. Un dispositif est déjà créé en collaboration avec les services déconcentrés du MINPMEESA pour faciliter la circulation des données des sources vers les coordonnateurs de programmes et les directions techniques, avec pour objectif de produire des bulletins d'informations statistiques, des notes de conjonctures ainsi que des annuaires statistiques.
- **Améliorer le cadre de travail au MINPMEESA.** L'organisation mise en place pour atteindre les résultats commence par le recensement de tous les postes de travail, du matériel et mobiliers de bureau et des besoins par poste. Une programmation est faite en collaboration avec les responsables de programmes, les directions techniques et les services déconcentrés. Celle-ci a pour but de prioriser les dotations en équipements, les réhabilitations et les constructions.
- **Améliorer les compétences des ressources humaines.** Il s'agit de pourvoir en personnels compétents tous les postes disponibles et de poursuivre le développement des Ressources Humaines conformément aux recommandations de l'étude sur l'évaluation des besoins en renforcement de capacités au MINPMEESA.
- **Développer les TIC au MINPMEESA** pour optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures au niveau central et déconcentré et d'accroître la célérité dans le

traitement des dossiers.

- **Vulgariser et faire connaître les activités menées par le MINPMEESA** pour accroître la visibilité des actions qui sont menées en faveur de sa cible par une bonne couverture médiatique.

- **Améliorer la gestion des ressources documentaires** par la mise en place d'un système d'archivage physique et numérique qui garantit une bonne gestion du temps. Il est également question ici de créer une banque de projets afin de mettre en contact les porteurs de projets et les financiers potentiels.

Les personnels des structures ci-après seront mis à contribution pour la réalisation du programme : Cabinet du ministre, Secrétariat Général, Direction des Affaires Générales (DAG), Division des Etudes, des Projets et de la Prospective (DEPP), Division de la Coopération et du Partenariat (DICOOP), Administrations publiques partenaires (MINFI, MINEPAT), Délégations régionales et départementales.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 511

AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES PME	Réglementer le domaine des PME	Proportion des entreprises ayant une connaissance du dispositif institutionnel et réglementaire en faveur des PME mis en place par le MINPMEESA.	37.0	100.0	Rapport BCS
02 ACCOMPAGNEMENT DES PME À LA SOUS-TRAITANCE	Promouvoir l'accès des PME Camerounaises à la sous-traitance dans les grands travaux	Nombre de PME ayant signé et exécuté les contrats de sous-traitance	150.0	225.0	Rapport de la BSTP
03 REHABILITATION DU TISSU D'ENTREPRISES EXISTANTES	Améliorer la productivité des PME à travers leur mise à niveau	Taux d'accroissement du chiffre d'affaire des PME accompagnées	10.0	40.0	Rapport d'évaluation de l'action

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 512

PROMOTION DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES EN FAVEUR DES PME AU CAMEROUN

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	Contribuer à l'amélioration du climat des affaires à travers la simplification des procédures de création des entreprises et un meilleur encadrement des PME.	Nombre de nouvelles PME créées parmi lesquelles celles créées par les femmes, les jeunes et les handicapés	10000.0	25000.0	Rapport des CFCE
02 VALORISATION DES MATIERES PREMIERES LOCALES	Contribuer à travers la transformation des matières premières locales à l'augmentation de la valeur ajoutée manufacturière	Nombre de PME de transformation des matières premières locales mises en place parmi lesquelles celles mises en place par les femmes, les jeunes et les handicapés	37.0	157.0	Rapports d'activités des différents programmes mis en place
03 PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE	Contribuer à travers la sensibilisation et la mise en place des structures d'encadrement à la promotion de l'esprit d'entreprise	Nombre d'entreprises créées par les anciens pensionnaires des structures d'encadrement	10.0	200.0	Rapport des pépinières accompagnées par le ministère

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 513

PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF ET AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA RENTABILITE DES TRES PETITES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES OES	Mettre en place le dispositif institutionnel et réglementaire sur l'économie sociale	Nombre de réseaux de l'économie sociale ayant une existence légale formelle	0.0	20.0	SPM

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

02	RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	Avoir une meilleure organisation de L'artisanat	Nombre d'artisans titulaires d'une carte d'artisan spécifiant le métier, la localisation et le genre	0.0	75000.0	Enquête EESI de l'INS
03	RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DE L'ARTISANAT	Améliorer la qualité des produits artisanaux	Proportion d'artisans certifiés et dont les produits répondent aux normes et standards internationaux	2.0	8.0	Rapport INS, enquête EESI
04	RENFORCEMENT DES CAPACITES DES RESEAUX D'OES MIS EN PLACE	Améliorer la performance des OES	Nombre d'OES mises à niveau	0.0	2500.0	Rapport d'activités
05	APPUI A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARTISANAUX ET DES OES	Améliorer le label de l'artisanat camerounais	Nombre d'espaces commerciaux créés et mis à la disposition des artisans : foires, salons, villages artisanaux, galeries virtuelles.	69.0	100.0	Rapport d'activités
06	APPUI A LA MIGRATION DES UPI DU SECTEUR INFORMEL VERS LE SECTEUR FORMEL	Contribuer à la migration des UPI vers l'artisanat et les TPE	Nombre d'artisans enregistrés dans les registres communaux	0.0	150000.0	Registres communaux d'enregistrement des artisans

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 514

GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINPMEESA	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINPMEESA	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au MINPMEESA	56.0	100.0	Rapport d'activités annuelles de chaque structure
	AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS	Doter les services des infrastructures et équipement adéquat au MINPMEESA	Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe au MINPMEESA	0.0	0.0	Rapport d'activités
03	ETUDE STRATEGIQUE ET PLANIFICATION AU MINPMEESA	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINPMEESA	Documents (de planification, programmation, budgétaires et financiers) exigés produits annuellement	5.0	5.0	Rapport annuel du CIPPBS
04	GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINPMEESA	Améliorer la gestion des ressources documentaires	Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel	0.0	100.0	Rapport d'activités
06	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINPMEESA	Accroître la visibilité des actions menées au MINPMEESA	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au MINPMEESA	12.0	20.0	Rapport d'activités
08	DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINPMEESA	Optimiser les échanges administratifs entre différentes structures du MINPMEESA	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique	10.0	100.0	Rapport d'activités
09	DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINPMEESA	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINPMEESA	Annuaire statistique produit annuellement au MINPMEESA	2.0	3.0	Rapport d'activités
10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	Accroître qualitativement les ressources humaines au MINPMEESA	Taux de mise en œuvre du cadre organique au MINPMEESA	85.0	100.0	Rapport d'activités

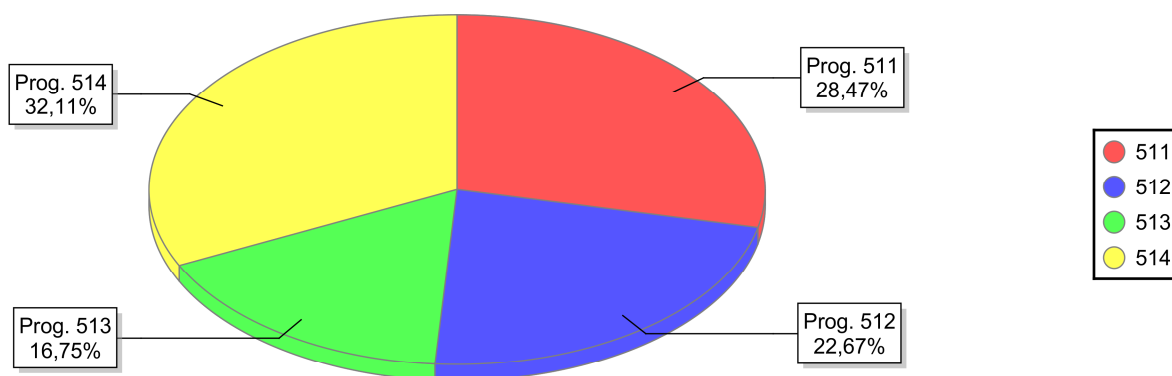
DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

page intercalaire

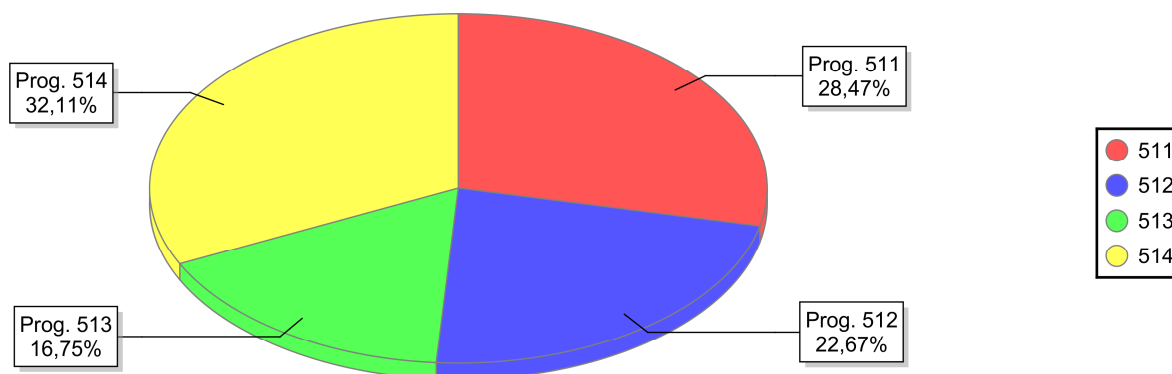
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

Numéro et intitulé du programme		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
511	AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME	53 276 000	53 276 000	3 300 000 000	3 300 000 000	3 353 276 000	3 353 276 000
512	PROMOTION DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES EN FAVEUR DES PME AU CAMEROUN	930 000 000	930 000 000	1 739 450 000	1 739 450 000	2 669 450 000	2 669 450 000
513	PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF ET AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA RENTABILITE DES TRES PETITES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT	477 040 000	477 040 000	1 496 151 000	1 496 151 000	1 973 191 000	1 973 191 000
514	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	3 327 684 000	3 327 684 000	453 849 000	453 849 000	3 781 533 000	3 781 533 000
Total		4 788 000 000	4 788 000 000	6 989 450 000	6 989 450 000	11 777 450 000	11 777 450 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



page intercalaire

6. PROGRAMME 511

AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME

RESPONSABLE DU PROGRAMME

JEAN MARIE LO BADGA
Directeur des Petites et Moyennes Entreprises

page intercalaire

6.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

Il est question dans ce programme, de renforcer la compétitivité des PME Camerounaises pour améliorer la contribution des industries manufacturières dans le PIB et conquérir de nouvelles parts de marchés sur les plans national et international. Le renforcement de la compétitivité des PME trouve son importance par l'impact de la mondialisation qui favorise l'émergence de nouvelles économies dont les produits de meilleure qualité inondent le marché national. Le MINPMEESA entend à travers ce programme, mettre en oeuvre des mesures visant à améliorer la compétitivité des PME et créer un tissu plus important de celles-ci.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la compétitivité des PME au Cameroun.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Part de la Valeur ajoutée des PME manufacturières accompagnées à la valeur ajoutée nationale en (%).	%	2012	5	2016	11

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES PME

ACTION 02 ACCOMPAGNEMENT DES PME À LA SOUS-TRAITANCE

6.2 STRATEGIE PROGRAMME

La stratégie à mettre en oeuvre pour atteindre l'objectif poursuivi par le programme à savoir, améliorer la compétitivité des PME se fera en trois principales étapes :

Renforcer le dispositif institutionnel et réglementaire des PME : à ce niveau, il va s'agir dans un premier temps de mettre en place un comité en charge de l'élaboration des projets de textes relatifs à l'innovation des PME et aux modalités d'accompagnement des PME. Ce comité, constitué à la fois par les responsables du MINPMEESA en charge des affaires juridiques et des PME, les organisations professionnelles des PME, les représentants des administrations partenaires et des experts dans les différents domaines d'intérêts, aura pour mandat d'élaborer lesdits projets de textes qui seront transmis pour signature à la hiérarchie. Dans un second temps, il sera question de vulgariser auprès des promoteurs des PME l'ensemble du dispositif réglementaire et institutionnel en faveur des PME. Pour cette opération, outre la sensibilisation et la vulgarisation qui se feront au niveau des services centraux, seront mis à contribution, les responsables des services déconcentrés et les collectivités locales décentralisées en vue de la vulgarisation dans leurs unités respectives.

Accompagner les PME Camerounaises à la sous-traitance : Cette opération sera réalisée sur le plan technique par la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat placée sous la tutelle du MINPMEESA; elle sera en charge, en partenariat avec les PME affiliées à la bourse, les donneurs d'ordre et les services déconcentrés du MINPMEESA, d'élaborer les mécanismes d'incitation des PME pour leur adhésion à la BSTP, de concevoir et de mettre en oeuvre les programmes de renforcement de capacités des PME afin de leur permettre de répondre aux appels d'offre et de disposer des compétences nécessaires pour réaliser les marchés dans les délais. Pour accompagner la BSTP dans cette mission.

□□ **Réhabiliter le tissu d'entreprises existantes** : Il sera question ici de poursuivre le diagnostic des PME manufacturières sur l'étendue du territoire national à travers l'application de l'outil diagnostic des PME acquis en 2010 dans un partenariat avec l'institut de recherche sur la PME de l'université du Québec à Trois Rivières au Canada. Les PME pourront se tourner vers l'Agence de promotion des PME pour une mise à niveau.

6.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES PME

A ce niveau, il va s'agir dans un premier temps de mettre en place un comité en charge de l'élaboration des projets de textes relatifs à l'innovation des PME et aux modalités d'accompagnement des PME. Ce comité, constitué à la fois des responsables du MINPMEESA en charge des affaires juridiques et des PME, des organisations professionnelles des PME, des représentants des administrations partenaires et des experts dans les différents domaines d'intérêts, aura pour mandat d'élaborer lesdits projets de textes qui seront transmis à la hiérarchie. Dans un second temps, il sera question de vulgariser auprès des promoteurs des PME l'ensemble du dispositif réglementaire et institutionnel en faveur des PME. Pour cette opération, outre la sensibilisation et la vulgarisation qui se feront au niveau des services centraux, seront mis à contribution, les responsables des services déconcentrés et les collectivités locales décentralisées en vue de la vulgarisation dans leurs unités respectives.

OBJECTIF 1 Réglementer le domaine des PME

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Proportion des entreprises ayant une connaissance du dispositif institutionnel et réglementaire en faveur des PME mis en place par le MINPMEESA.	%	2013	37	2016	100

ACTION 02

ACCOMPAGNEMENT DES PME À LA SOUS-TRAITANCE

Cette opération sera réalisée sur le plan technique par la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat placée sous la tutelle du MINPMEESA. Elle sera en charge, en partenariat avec les PME affiliées à la bourse, les donneurs d'ordre et les services déconcentrés du MINPMEESA, d'élaborer les mécanismes d'incitation des PME pour leur adhésion à la BSTP, de concevoir et de mettre en oeuvre les programmes de renforcement de capacités des PME afin de leur permettre de répondre aux appels d'offre et de disposer

des compétences nécessaires pour réaliser les marchés dans les délais et selon les règles de l'art.

OBJECTIF 1 Promouvoir l'accès des PME Camerounaises à la sous-traitance dans les grands travaux

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de PME ayant signé et exécuté les contrats de sous-traitance	nb	2013	150	2016	225

6.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

Numéro et intitulé de l'action		en FCFA					
		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES PME	44 516 000	44 516 000	2 000 000 000	2 000 000 000	2 044 516 000	2 044 516 000
02	ACCOMPAGNEMENT DES PME À LA SOUS-TRAITANCE	8 760 000	8 760 000	1 300 000 000	1 300 000 000	1 308 760 000	1 308 760 000
Total		53 276 000	53 276 000	3 300 000 000	3 300 000 000	3 353 276 000	3 353 276 000

page intercalaire

7. PROGRAMME 512

PROMOTION DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET AMÉLIORATION
DU CLIMAT DES AFFAIRES EN FAVEUR DES PME AU
CAMEROUN

RESPONSABLE DU PROGRAMME
ALPHONSE MARI OWANA
Conseiller Technique N° 1

page intercalaire

7.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

Les récentes places du Cameroun dans les classements du « Doing Business » témoignent à suffisance des difficultés rencontrées dans le développement des affaires au Cameroun. Les tracasseries liées à l'éloignement des différents services intervenant dans le processus de création des entreprises de même que les délais y afférents sont de nature à maintenir cette situation. Cet ensemble de choses et bien d'autres encore participent à décourager toute initiative privée de création d'entreprises.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Promouvoir l'initiative privée et améliorer le climat des affaires en faveur des PME au Cameroun

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux d'accroissement annuel des PME.	%	2012	10	2016	23

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

ACTION 02 VALORISATION DES MATIERES PREMIERES LOCALES

ACTION 03 PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE

7.2 STRATEGIE PROGRAMME

La stratégie choisie pour atteindre l'objectif du programme II, à savoir promouvoir l'initiative privée et améliorer le climat des affaires en faveur des PME au Cameroun se décline en plusieurs parties :

Améliorer le climat des affaires à travers la simplification des procédures de création des entreprises.

Avec le **système E-registrations**, Il va s'agir de dématérialiser les procédures de création d'entreprises.

L'accès des TPE aux crédits se fera à travers des conventions signées avec les établissements de micro finances.

La valorisation des matières premières locales se fera par l'élaboration d'un programme national de valorisation des fibres naturelles dont l'étude est à réaliser.

L'accompagnement des PME agricoles et agroalimentaires se fera en partenariat avec l'AFD, le MINADER, le MINEPIA et les CTD. Ces structures élaboreront les projets de renforcement des capacités dans les composantes du programme mis en place à cet effet et correspondant à leurs missions respectives. Ledit programme sera financé sur fonds C2D.

La mise en place du Programme d'Appui au développement du Secteur Privé du Cameroun (PADSP-CAM) se fera avec l'assistance du Centre de Développement des Entreprises (CDE) de l'Union Européenne dont l'objectif est la mise en place de sept (07) clusters dans les filières bois,

horticulture et autres.

□□ **La promotion de l'esprit d'entreprise** à travers la mise en place d'une pépinière nationale publique pilote à EDEA; l'organisation des Journées Nationales de la PME. Les principaux acteurs étant pour le cadre de la première activité les services centraux et déconcentrés du MINPMEESA, le MINDCAF, le MINATD, le MINSANTE, MINFI, le MINEPAT, la DGSN, la CDE, AES-SONEL, les CDT et les porteurs de projets.

7.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Cette action se fera à travers la poursuite de la mise en place des Centres de Formalités de Création d'Entreprises en collaboration avec les administrations concernées (MINFI, MINJUSTICE, CNPS) et les personnels des services centraux et déconcentrés du MINPMEESA. L'objectif étant de réduire les délais et les coûts de création d'entreprises sur toute l'étendue du territoire national. L'amélioration du climat des affaires en faveur des PME se fera également à travers l'appui à la mise en place des Centres de Gestion Agréés au sein des délégations régionales de la CCIMA. Pour ce faire, le MINPMEESA mettra à la disposition des délégations régionales de la CCIMA le matériel nécessaire (meublier de bureau et matériel informatique) à la mise en place physique des CGA. S'agissant des experts à mettre à la disposition des CGA, le MINFI affectera des fiscalistes qui vont accompagner les PME dans l'élaboration de leurs documents comptables.

OBJECTIF 1 Contribuer à l'amélioration du climat des affaires à travers la simplification des procédures de création des entreprises et un meilleur encadrement des PME.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de nouvelles PME créées parmi lesquelles celles créées par les femmes, les jeunes et les handicapés	nb	2013	10 000	2016	25 000

ACTION 02

VALORISATION DES MATIERES PREMIERES LOCALES

La valorisation des matières premières locales se fera par l'élaboration d'un programme national de valorisation des fibres naturelles dont l'étude est à réaliser, □ L'accompagnement des PME agricoles et agroalimentaires et la mise en place du Programme d'Appui au développement du Secteur Privé du Cameroun (PADSP-CAM).

OBJECTIF 1 Contribuer à travers la transformation des matières premières locales à l'augmentation de la valeur ajoutée manufacturière

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur

1	Nombre de PME de transformation des matières premières locales mises en place parmi lesquelles celles mises en place par les femmes, les jeunes et les handicapés	nb	2013	37	2016	157
---	---	----	------	----	------	-----

ACTION 03**PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE**

La promotion de l'esprit d'entreprise se fera à travers la mise en place d'une pépinière nationale publique pilote à EDEA; l'organisation des Journées Nationales de la PME.

OBJECTIF 1 Contribuer à travers la sensibilisation et la mise en place des structures d'encadrement à la promotion de l'esprit d'entreprise

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre d'entreprises créées par les anciens pensionnaires des structures d'encadrement	nb	2013	10	2016	200

7.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action	Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	153 500 000	153 500 000	0	0	153 500 000	153 500 000
02 VALORISATION DES MATIERES PREMIERES LOCALES	764 500 000	764 500 000	1 739 450 000	1 739 450 000	2 503 950 000	2 503 950 000
03 PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE	12 000 000	12 000 000	0	0	12 000 000	12 000 000
Total	930 000 000	930 000 000	1 739 450 000	1 739 450 000	2 669 450 000	2 669 450 000

page intercalaire

8. PROGRAMME 513

PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF ET
AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA
RENTABILITE DES TRES PETITES ENTREPRISES ET DE
L'ARTISANAT

RESPONSABLE DU PROGRAMME

ERIC MBONGO EWUSI

Directeur de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel

page intercalaire

8.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

La mise en oeuvre des Plans d'Ajustement Structurel aux fins de juguler la crise économique des années 80 a eu pour principales conséquences de créer un secteur informel très large et de favoriser l'émergence d'un mouvement associatif en forte progression. Devant cette réalité, le MINPMEESA a initié le Programme de promotion de l'entrepreneuriat collectif et amélioration de la productivité et de la rentabilité de l'artisanat et des TPE. Il s'agit à travers ce programme, de développer les mécanismes et stratégies visant à améliorer les performances des domaines de l'Economie Sociale et de l'Artisanat et d'organiser la migration des Unités de productions Informelles vers les Unités de Productions Formelles.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Organiser et améliorer les performances du secteur de l'économie sociale et de l'artisanat et faciliter une migration des unités de production informelle (UPI) vers l'artisanat et les micro-entreprises.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Contribution des OES et des entreprises artisanales accompagnées à la valeur ajoutée nationale.	%	2012		2016	

RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01** RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES OES
- ACTION 02** RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DE L'ARTISANAT
- ACTION 04** RENFORCEMENT DES CAPACITES DES RESEAUX D'OES MIS EN PLACE
- ACTION 05** APPUI A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARTISANAUX ET DES OES
- ACTION 06** APPUI A LA MIGRATION DES UPI DU SECTEUR INFORMEL VERS LE SECTEUR FORMEL

8.2 STRATEGIE PROGRAMME

La stratégie pour atteindre l'objectif du programme III, à savoir organiser et améliorer les performances du secteur de l'Economie Sociale et de l'artisanat et faciliter une migration des unités de production informelle (UPI) vers l'artisanat et les micro-entreprises se décompose ainsi qu'il suit :

la structuration des domaines de l'économie sociale et de l'artisanat se fera au sein d'un comité constitué des responsables du MINPMEESA en charge des affaires juridiques, de l'économie sociale et de l'artisanat, des organisations professionnelles et des administrations partenaires.

□Après la structuration, Il sera question de **mettre en oeuvre des programmes de renforcement de capacités**, ceci en collaboration avec les organisations professionnelles d'artisans, les organisations de l'économie sociale et les partenaires (administrations partenaires, CCIMA, FEICOM, PNDP et CTD).

□Une fois la qualité des produits améliorée, le MINPMEESA entend **mettre en place des mécanismes en vue de faciliter leur commercialisation** dans les villages artisanaux à travers la multiplication des espaces d'exposition et de vente, notamment les galeries virtuelles de vente des produits artisanaux et les salons régionaux et internationaux de l'artisanat, etc. Ces mécanismes de commercialisation intègrent également l'inscription dans la mercuriale des produits artisanaux.

□Enfin, des mesures seront prises en concertation avec les CTD, le FEICOM, la CCIMA, le PNDP et le personnel des services centraux et déconcentrés du MINPMEESA pour faciliter **la migration des acteurs du secteur informel vers les TPE et l'artisanat**, à travers la mise en place des registres communaux d'enregistrement des artisans.

La facilitation de la migration des acteurs intégrera également la formation des maires, la tenue de grandes campagnes de vulgarisation de la Loi et les textes conséquents en vue de leur appropriation par toutes les administrations et partenaires qui travaillent dans l'accompagnement et l'encadrement des Unités de Productions Informelles (MINEFOP, MINCOMMERCE, MINADER, MINEPIA, PIAISI, FNE et divers autres programmes).

8.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES OES

La structuration du domaine de l'économie sociale se fera au sein d'un comité constitué des responsables du MINPMEESA en charge des affaires juridiques et de l'économie sociale, des organisations professionnelles et des administrations partenaires. Ce comité sera en charge de produire les projets de textes sur les composantes de l'économie sociale et du domaine des PMEESA.

OBJECTIF 1 Mettre en place le dispositif institutionnel et réglementaire sur l'économie sociale

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de réseaux de l'économie sociale ayant une existence légale formelle	nb	2013	0	2016	20

ACTION 02

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DE L'ARTISANAT

□ **a structuration du domaine de l'artisanat** se fera au sein d'un comité constitué des responsables du MINPMEESA en charge des affaires juridiques et de l'artisanat, des organisations professionnelles et des administrations partenaires. Ce comité sera en charge de produire les projets de textes sur les composantes de l'artisanat, du domaine des PMEESA et d'opérationnaliser le Conseil National de l'Artisanat.

OBJECTIF 1 Avoir une meilleure organisation de L'artisanat

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre d'artisans titulaires d'une carte d'artisan spécifiant le métier, la localisation et le genre	nb	2013	0	2016	75 000

ACTION 04

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES RESEAUX D'OES MIS EN PLACE

Après la structuration, Il sera question de **mettre en oeuvre des programmes de renforcement de capacités**, ceci en collaboration avec les organisations professionnelles d'artisans, les organisations de l'économie sociale et les partenaires (administrations partenaires, CCIMA, FEICOM, PNDP et CTD). Ceci vise à terme l'amélioration de la qualité de leurs produits afin de les arrimer aux normes et standards internationaux.

OBJECTIF 1 Améliorer la performance des OES

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre d'OES mises à niveau	nb	2012	0	2016	2 500

ACTION 05

APPUI A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARTISANAUX ET DES OES

□ Une fois la qualité des produits améliorée, le MINPMEESA entend **mettre en place des mécanismes en vue de faciliter leur commercialisation** dans les villages artisanaux à travers la multiplication des espaces d'exposition et de vente, notamment les galeries virtuelles de vente des produits artisanaux et les salons régionaux et internationaux de l'artisanat, etc. Les villages artisanaux construits seront placés sous la supervision d'un coordonateur et d'un comité de gestion présidé par le Gouverneur ou son représentant. Y siègeront également, les délégués du Gouvernement, les élus locaux (maires) et les délégués régionaux et le cas échéant, le Délégué départemental. Ces espaces serviront également d'ateliers de production. Ces mécanismes de commercialisation intègrent également l'inscription dans la mercuriale des produits artisanaux.

OBJECTIF 1 Améliorer le label de l'artisanat camerounais

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur

PROGRAMME 513: PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF ET AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA RENTABILITÉ DES TRES PETITES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT
PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

1	Nombre d'espaces commerciaux créés et mis à la disposition des artisans : foires, salons, villages artisanaux, galeries virtuelles.	nb	2013	69	2016	100
---	---	----	------	----	------	-----

ACTION 06
APPUI A LA MIGRATION DES UPI DU SECTEUR INFORMEL VERS LE SECTEUR FORMEL

Des mesures seront prises en concertation avec les CTD, le FEICOM, la CCIMA, le PNDP et le personnel des services centraux et déconcentrés du MINPMEESA pour faciliter **la migration des acteurs du secteur informel vers les TPE et l'artisanat**, à travers la mise en place des registres communaux d'enregistrement des artisans. Cette activité bien qu'intégrant les contributions des administrations partenaires, notamment en ce qui concerne la mise à disposition de la logistique, sera principalement gérée par les élus locaux qui seront chargés de tenir ces registres et de produire des rapports périodiques au Ministre en charge de l'Artisanat. La facilitation de la migration des acteurs intégrera également la formation des maires, la tenue de grandes campagnes de vulgarisation de la Loi et les textes conséquents en vue de leur appropriation par toutes les administrations et partenaires qui travaillent dans l'accompagnement et l'encadrement des Unités de Productions Informelles (MINEFOP, MINCOMMERCE, MINADER, MINEPIA, PIAASI, FNE et divers autres programmes).

OBJECTIF 1 Contribuer à la migration des UPI vers l'artisanat et les TPE

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre d'artisans enregistrés dans les registres communaux	nb	2013	0	2016	150 000

8.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES OES	43 200 000	43 200 000	0	0	43 200 000	43 200 000
02	RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	3 840 000	3 840 000	6 000 000	6 000 000	9 840 000	9 840 000
04	RENFORCEMENT DES CAPACITES DES RESEAUX D'OES MIS EN PLACE	147 800 000	147 800 000	190 000 000	190 000 000	337 800 000	337 800 000
05	APPUI A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARTISANAUX ET DES OES	82 200 000	82 200 000	940 151 000	940 151 000	1 022 351 000	1 022 351 000

PROGRAMME 513: PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF ET AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA RENTABILITÉ DES TRES PETITES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

06	APPUI A LA MIGRATION DES UPI DU SECTEUR INFORMEL VERS LE SECTEUR FORMEL	200 000 000	200 000 000	360 000 000	360 000 000	560 000 000	560 000 000
Total		477 040 000	477 040 000	1 496 151 000	1 496 151 000	1 973 191 000	1 973 191 000

page intercalaire

9. PROGRAMME 514

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-
SECTEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

RESPONSABLE DU PROGRAMME
- **MAHOUNDETOBI**
Directeur des Affaires Générales

page intercalaire

9.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

L'entrée en vigueur depuis le mois de janvier 2013 du Nouveau Régime Financier de l'Etat consacre la mise en oeuvre du budget programme dans la gestion des dépenses publiques et appelle au renforcement des ressources tant humaines que matérielles dans le sens de la réalisation des objectifs de la stratégie du MINPMEESA. Il est question dans ce programme, de créer des conditions en vue de permettre l'émergence des rendements optimum des personnels du MINPMEESA.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en oeuvre des programmes au MINPMEESA.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux de réalisation des activités budgétisés au sein du MINPMEESA	%	2013	56	2016	100

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINPMEESA

ACTION 03 ETUDE STRATEGIQUE ET PLANIFICATION AU MINPMEESA

ACTION 06 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINPMEESA

ACTION 08 DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINPMEESA

ACTION 09 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINPMEESA

ACTION 10 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

9.2 STRATEGIE PROGRAMME

La stratégie pour atteindre l'objectif poursuivi par ce programme à savoir, améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en oeuvre des programmes au MINPMEESA se fera ainsi qu'il suit :

Coordonner et suivre les activités au MINPMEESA à travers la mise sur pied d'un dispositif de suivi/évaluation des tâches, des activités et des actions de chaque programme. On procédera par la désignation des responsables d'activités, d'actions et de programmes. Ceux-ci seront chargés à leur niveau de mettre en place une organisation interne pour optimiser l'atteinte des objectifs du programme. Il s'agira également ici de mettre en place la stratégie ministérielle de lutte contre la corruption.

Elaborer les documents de planification du MINPMEESA. Ces activités seront mises en oeuvre au sein du comité PPBS en collaboration avec les administrations partenaires (MINEPAT et MINFI). Il sera question ici de produire dans les délais les documents exigibles (CDMT, PAP, PPA, RAP, etc.), les documents produits permettront d'optimiser la qualité de la dépense publique au sein du

MINPMEESA.

□ **Développer le système d'informations statistiques** : la mise en oeuvre des activités passe par la création d'un comité composé des responsables des directions techniques et ceux de l'Institut National de la Statistique. Un dispositif est déjà créé en collaboration avec les services déconcentrés du MINPMEESA pour faciliter la circulation des données des sources vers les coordonateurs de programmes et les directions techniques, avec pour objectif de produire des bulletins d'informations statistiques, des notes de conjonctures ainsi que des annuaires statistiques.

□ **Améliorer le cadre de travail au MINPMEESA**. L'organisation mise en place pour atteindre les résultats commence par le recensement de tous les postes de travail, matériels et mobiliers de bureau, et des besoins par poste. Une programmation est faite en collaboration avec les responsables de programmes, les directions techniques et les services déconcentrés, celle-ci a pour but de prioriser les dotations en équipements, les réhabilitations et les constructions.

□ **Améliorer les compétences des ressources humaines**. Il s'agit de pourvoir en personnel tous les postes disponibles et de poursuivre les formations conformément aux recommandations de l'étude sur l'évaluation des besoins en renforcement de capacités au MINPMEESA.

□ **Développer les TIC au MINPMEESA** pour optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures au niveau central et déconcentré et d'accroître la célérité dans le traitement des dossiers.

□ **Vulgariser et faire connaître les activités menées par le MINPMEESA** pour accroître la visibilité des actions qui sont menées en faveur de sa cible par une bonne couverture médiatique.

□ **Améliorer la gestion des ressources documentaires** par la mise en place d'un système d'archivage physique et numérique qui garantit une bonne gestion du temps. Il est également question ici de mettre en place une banque de projets afin de mettre en contact les porteurs de projets et les financiers potentiels.

9.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINPMEESA

Coordonner et suivre les activités au MINPMEESA à travers la mise sur pied d'un dispositif de suivi/évaluation des tâches, des activités et des actions de chaque programme. On procèdera par la désignation des responsables d'activités et d'actions. Ceux-ci seront chargés à leur niveau de mettre en place une organisation interne pour optimiser l'atteinte des objectifs du programme. Il s'agira également ici de mettre en place la stratégie ministérielle de lutte contre la corruption.

OBJECTIF 1 Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du MINPMEESA

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au MINPMEESA	%	2013	56	2016	100

OBJECTIF 2 Doter les services des infrastructures et équipement adéquat au MINPMEESA

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur

1	Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe au MINPMEESA	%	2013	0	2016	0
---	---	---	------	---	------	---

ACTION 03**ETUDE STRATEGIQUE ET PLANIFICATION AU MINPMEESA**

Ces activités seront mises en œuvre au sein du comité PPBS en collaboration avec les administrations partenaires (MINEPAT et MINFI). Il sera question ici de produire dans les délais les documents exigibles (CDMT, PAP, PPA, RAP, etc.), les documents produits permettront d'optimiser la qualité de la dépense publique au sein du MINPMEESA.

OBJECTIF 1 Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINPMEESA

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Documents (de planification, programmation, budgétaires et financiers) exigés produits annuellement	nb	2012	5	2016	5

ACTION 06**COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINPMEESA**

Vulgariser et faire connaître les activités menées par le MINPMEESA pour accroître la visibilité des actions qui sont menées en faveur de sa cible par une bonne couverture médiatique.

OBJECTIF 1 Accroître la visibilité des actions menées au MINPMEESA

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique au MINPMEESA	nb	2013	12	2016	20

ACTION 08**DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINPMEESA**

Développer les TIC au MINPMEESA pour optimiser les échanges administratifs entre les différentes structures au niveau central et déconcentré et d'accroître la célérité dans le traitement des dossiers.

OBJECTIF 1 Optimiser les échanges administratifs entre différentes structures du MINPMEESA

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique	%	2013	10	2016	100

ACTION 09**DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINPMEESA**

La mise en œuvre des activités passe par la création d'un comité composé des responsables des directions techniques et ceux de l'Institut National de la Statistique. Un

dispositif est déjà créé en collaboration avec les services déconcentrés du MINPMEESA pour faciliter la circulation des données des sources vers les coordonateurs de programmes et les directions techniques, avec pour objectif de produire des bulletins d'informations statistiques, des notes de conjonctures ainsi que des annuaires statistiques.

OBJECTIF 1 Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques au MINPMEESA

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Annuaire statistique produit annuellement au MINPMEESA	nb	2013	2	2016	3

ACTION 10

DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Il s'agit de pourvoir en personnels compétents tous les postes disponibles et de poursuivre le développement des Ressources Humaines conformément aux recommandations de l'étude sur l'évaluation des besoins en renforcement de capacités au MINPMEESA.

OBJECTIF 1 Accroître qualitativement les ressources humaines au MINPMEESA

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux de mise en œuvre du cadre organique au MINPMEESA	%	2013	85	2016	100

9.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action	Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINPMEESA	2 987 300 000	2 987 300 000	0	0	2 987 300 000	2 987 300 000
01 AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS	0	0	302 849 000	302 849 000	302 849 000	302 849 000
03 ETUDE STRATEGIQUE ET PLANIFICATION AU MINPMEESA	10 000 000	10 000 000	40 000 000	40 000 000	50 000 000	50 000 000
06 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINPMEESA	12 500 000	12 500 000	0	0	12 500 000	12 500 000
08 DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINPMEESA	15 000 000	15 000 000	41 000 000	41 000 000	56 000 000	56 000 000
09 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINPMEESA	0	0	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000
10 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	302 884 000	302 884 000	0	0	302 884 000	302 884 000

PROGRAMME 514:GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

Total	3 327 684 000	3 327 684 000	453 849 000	453 849 000	3 781 533 000	3 781 533 000
-------	---------------	---------------	-------------	-------------	---------------	---------------

page intercalaire

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

page intercalaire

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Secteur 9	PRODUCTION ET COMMERCE	11 777 450	11 777 450
Fonction 91	Affaires communes de la production, du commerce et de l'emploi	11 777 450	11 777 450
Programme 511	AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME	3 353 276	3 353 276
Action 01	RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES PME	2 044 516	2 044 516
Article 32 00 15	Division des Affaires Juridiques	23 000	23 000
Paragraphe 6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	3 000	3 000
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	20 000	20 000
Article 33 00 02	Direction des Petites et Moyennes Entreprises	860 000	860 000
Paragraphe 2210	Acquisition de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	560 000	560 000
2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	20 000	20 000
2260	Achats de matériels de bureau	20 000	20 000
2261	Achats de mobilier de bureau	30 000	30 000
2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	20 000	20 000
2280	Achats de voitures de fonction, de liaison ou de service	210 000	210 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	21 516	21 516
Paragraphe 6220	Salaires brut du personnel sous statut particulier de la fonction publique	21 516	21 516
Article 44 14 14	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Littoral	1 140 000	1 140 000
Paragraphe 2021	Contrôle et Suivi des Programmes d'Investissements	90 000	90 000
2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	900 000	900 000
2260	Achats de matériels de bureau	60 000	60 000
2261	Achats de mobilier de bureau	60 000	60 000
2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	30 000	30 000
Action 02	ACCOMPAGNEMENT DES PME À LA SOUS-TRAITANCE	1 308 760	1 308 760
Article 33 00 02	Direction des Petites et Moyennes Entreprises	1 003 000	1 003 000
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
2279	Acquisitions, rénovations, gros entretien de matériels, machines et installations techniques spécifiques à la fonction des services	1 000 000	1 000 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	5 760	5 760
Paragraphe 6220	Salaires brut du personnel sous statut particulier de la fonction publique	5 760	5 760
Article 44 14 14	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Littoral	300 000	300 000
Paragraphe 2813	Transferts en capital aux EPAs et autres organismes publics	300 000	300 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 512	PROMOTION DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES EN FAVEUR DES PME AU CAMEROUN	2 669 450	2 669 450
Action 01	AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	153 500	153 500
Article 44 10 30	CFCE de Ngaoundéré	12 000	12 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	4 500	4 500
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	5 500	5 500
Article 44 11 12	CFCE de Yaoundé	23 500	23 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	10 000	10 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	6 000	6 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	7 500	7 500
Article 44 12 20	CFCE de Bertoua	12 000	12 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	4 500	4 500
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	5 500	5 500
Article 44 13 20	CFCE de Maroua	13 500	13 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	5 500	5 500
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	6 000	6 000
Article 44 14 15	CFCE de Douala	27 000	27 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	10 000	10 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	7 000	7 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	10 000	10 000
Article 44 15 16	CENTRE DE FORMALITE DE CREATION D'ENTREPRISE DE GAROUA	15 000	15 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 000	4 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	5 000	5 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	6 000	6 000
Article 44 16 17	CENTRE DE FORMALITE DE CREATION D'ENTREPRISE DE BAMENDA	13 500	13 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 000	4 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	5 000	5 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	4 500	4 500
Article 44 17 18	CENTRE DE FORMALITE ET DE CREATION D'ENTREPRISE DE BAFUSSAM	13 500	13 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 000	4 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	5 000	5 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	4 500	4 500
Article 44 18 20	CFCE d'Ebolowa	12 000	12 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	4 500	4 500

PROJET**BUDGET DE L'ETAT**

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT**DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION**
(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	5 500	5 500
Article 44 19 30	CFCE de Limbé	11 500	11 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	4 500	4 500
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	5 000	5 000
Action 02	VALORISATION DES MATIERES PREMIERES LOCALES	2 503 950	2 503 950
Article 33 00 02	Direction des Petites et Moyennes Entreprises	358 500	358 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	65 000	65 000
2813	Transferts en capital aux EPAs et autres organismes publics	275 000	275 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	10 000	10 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	96 000	96 000
Paragraphe 6220	Salaire brut du personnel sous statut particulier de la fonction publique	96 000	96 000
Article 45 11 50	Délégation Départementale des PMEESA du Nyong et So'o	25 000	25 000
Paragraphe 2026	Etudes de normes	25 000	25 000
Article 67 00 03	C2D: Prog PMEA	2 024 450	2 024 450
Paragraphe 6627	Transfert aux fonds spéciaux	585 000	585 000
2813	Transferts en capital aux EPAs et autres organismes publics	1 439 450	1 439 450
Action 03	PROMOTION DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE	12 000	12 000
Article 33 00 02	Direction des Petites et Moyennes Entreprises	12 000	12 000
Paragraphe 6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	12 000	12 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 513	PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT COLLECTIF ET AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA RENTABILITE DES TRES PETITES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT	1 973 191	1 973 191
Action 01	RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DES OES	43 200	43 200
Article 33 00 04	Direction de l'Economie Sociale	24 000	24 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	20 000	20 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	19 200	19 200
Paragraphe 6220	Salaire brut du personnel sous statut particulier de la fonction publique	19 200	19 200
Action 02	RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	9 840	9 840
Article 33 00 03	Direction de l'Artisanat et de la Migration du Secteur Informel	6 000	6 000
Paragraphe 2871	Transferts en capital aux organisations internationales	6 000	6 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	3 840	3 840
Paragraphe 6220	Salaire brut du personnel sous statut particulier de la fonction publique	3 840	3 840
Action 04	RENFORCEMENT DES CAPACITES DES RESEAUX D'OES MIS EN PLACE	337 800	337 800
Article 33 00 04	Direction de l'Economie Sociale	23 000	23 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 000	4 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	8 000	8 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	11 000	11 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	124 800	124 800
Paragraphe 6220	Salaire brut du personnel sous statut particulier de la fonction publique	124 800	124 800
Article 64 10 18	COMMUNE DE MEIGANGA	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 10 24	COMMUNE DE TIBATI	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 10 25	commune de Mbé	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 10 27	COMMUNE DE NGAOUNDERE I	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 06	Commune d'Awae	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 08	COMMUNE D'AYOS	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 12	Commune de BIKOK	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 16	COMMUNE DE MBOT-MAKAT	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 20	COMMUNE DE DIBANG	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 25	commune de Mfou	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 30	COMMUNE D'ESEKA	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 32	COMMUNE D'ESSE	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 34	COMMUNE D' EVODOULA	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 35	commune de kiki	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 11 35C	commune de Yaoundé1	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 42	COMMUNE DE MBALMAYO	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 57	COMMUNE DE MONATELE	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 58	COMMUNE DE NANGA EBOKO	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 60	COMMUNE DE NDIKINIMEKI	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 11 70	COMMUNE DE NGOUMOU	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 73	COMMUNE DE NSEM	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 76	COMMUNE D'OBALA	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 78	COMMUNE D'OKOLA	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 80	commune d'Ombessa	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 84	COMMUNE DE SOA	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 11 88	COMMUNE DE YAOUNDE II	6 000	6 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	6 000	6 000
Article 64 11 90	Commune de Yaounde V	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 11 92	commune de yaoundé IV	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 11 96	Commune de Yaoundé VI	8 000	8 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 12 02	COMMUNE D'ABONG MBANG	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 12 04	COMMUNE DE BATOURI	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 12 18	Commune de GARIKOMBO	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 12 32	COMMUNE DE NDELELE	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 13 05	commune de Soulede Roua	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 13 461	COMMUNE DE MAROUA Ier	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 13 58	COMMUNE DE MORA	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 13 80	COMMUNE DE YAGOUA	6 000	6 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	6 000	6 000
Article 64 14 03	COMMUNE D'EBONE	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 14 07	COMMUNE DE LA DIBAMBA	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 14 08	COMMUNE DE DOUALA Ier	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 14 10	commune de Yabassi	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 14 12	Commune de Yingui	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 14 15	commune de Ndom	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 14 181	COMMUNE D'EDEA Ier	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 14 381	COMMUNE DE NKONGSAMBA Ier	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 14 50	COMMUNE DE MASOCK SONGLOULOU	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 15 05	commune de Basheo	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 15 12	Commune de Guider	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 15 15	COMMUNE DE DEMBO	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 15 25	COMMUNE DE MAYO OULO	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 15 30	Commune de Garoua I	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 15 36	Commune de Garoua II	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 16 06	Commune de Bafut	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 16 16	COMMUNE DE BELO	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 16 252	COMMUNE DE BAMENDA I	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 16 38	COMMUNE DE NDOP	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 17 24	COMMUNE DE BANGANGTE	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 17 29	COMMUNE DE BANKA	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 17 30	commune de Batcham	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 17 34	COMMUNE de BAZOU	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 17 40	commune de Fouban	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 17 63	COMMUNE DE PETTE-BANDJOUN	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 18 05	Commune de Sangmelima	6 000	6 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	6 000	6 000
Article 64 18 162	COMMUNE D'EBOLOWA II	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 18 181	COMMUNE DE KRIBI I	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 18 26	Commune de meyomessala	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 18 27	COMMUNE DE MEYOMESSI	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 18 34	COMMUNE DE NGOULEMAKONG	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 18 44	COMMUNE DE LOKOUNDJE	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 19 05	Commune de Limbe I	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 19 12	Commune de Kumba I	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 19 31	COMMUNE DE LIMBE II	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 19 35	COMMUNE DE LIMBE III	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Action 05	APPUI A LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS ARTISANAUX ET DES OES	1 022 351	1 022 351
Article 33 00 03	Direction de l'Artisanat et de la Migration du Secteur Informel	459 996	459 996
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 000	4 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 200	5 200
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	5 000	5 000
2020	Etude d'organisation	442 796	442 796
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	65 000	65 000
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	15 000	15 000
6220	Salaire brut du personnel sous statut particulier de la fonction publique	48 000	48 000
Article 44 11 11	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Centre	25 000	25 000
Paragraphe 2025	Evaluations de projets	25 000	25 000
Article 44 12 12	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat de l'Est	26 500	26 500
Paragraphe 2279	Acquisitions, réparations, gros entretien de matériels, machines et installations techniques spécifiques à la fonction des services	26 500	26 500
Article 44 14 14	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Littoral	64 355	64 355

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2246	Construction, aménagement, rénovation des réseaux d'eau	22 355	22 355
2254	Construction, aménagement, rénovation des centrales électriques et installations de distribution de l'électricité	15 000	15 000
2279	Acquisitions, rénovations, gros entretien de matériels, machines et installations techniques spécifiques à la fonction des services	27 000	27 000
Article 44 15 15	Délégation REGIONALE des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Nord	27 000	27 000
Paragraphe 2279	Acquisitions, rénovations, gros entretien de matériels, machines et installations techniques spécifiques à la fonction des services	27 000	27 000
Article 44 16 16	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Nord-Ouest	26 000	26 000
Paragraphe 2279	Acquisitions, rénovations, gros entretien de matériels, machines et installations techniques spécifiques à la fonction des services	26 000	26 000
Article 44 18 18	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Sud	27 000	27 000
Paragraphe 2279	Acquisitions, rénovations, gros entretien de matériels, machines et installations techniques spécifiques à la fonction des services	27 000	27 000
Article 44 19 19	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Sud-Ouest	26 500	26 500
Paragraphe 2279	Acquisitions, rénovations, gros entretien de matériels, machines et installations techniques spécifiques à la fonction des services	26 500	26 500
Article 45 11 50	Délégation Départementale des PMEESA du Nyong et So'o	275 000	275 000
Paragraphe 2226	Construction, agrandissement, réhabilitation de hangars ou ateliers	275 000	275 000
Action 06	APPUI A LA MIGRATION DES UPI DU SECTEUR INFORMEL VERS LE SECTEUR FORMEL	560 000	560 000
Article 33 00 03	Direction de l'Artisanat et de la Migration du Secteur Informel	8 000	8 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	192 000	192 000
Paragraphe 6220	Salaire brut du personnel sous statut particulier de la fonction publique	192 000	192 000
Article 64 10 02	COMMUNE DE BANKIM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 03	COMMUNE DE NYAMBAKA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 04	COMMUNE DE BANYO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 05	commune de ngaoundal	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 06	COMMUNE DE BELEL	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 07	COMMUNE DE NGANHA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 64 10 08	COMMUNE DE DIR	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 10	COMMUNE DE DJOHONG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 12	COMMUNE DE GALIM TIGNERE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 13	COMMUNE DE KONTCHA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 14	COMMUNE DE MAYO-BALEO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 16	COMMUNE DE MBE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 17	COMMUNE DE NGAOUI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 18	COMMUNE DE MEIGANGA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 23	COMMUNE DE MARTAP	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 24	COMMUNE DE TIBATI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 26	COMMUNE DE TIGNERE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 27	COMMUNE DE NGAOUNDERE I	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 29	COMMUNE DE NGAOUNDERE IIIe	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 35	Commune de Ngaoundéré II	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 10 38	COMMUNE DE MAYO DARLEY	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 01	COMMUNE D'AKOEMAN	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 02	COMMUNE D'AKONO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 03	COMMUNE KOBDOMBO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 05	commune de Afanloum	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 64 11 06	Commune d'Awae	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 07	COMMUNE MEMGANG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 08	COMMUNE D'AYOS	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 10	commune d'Okola	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 11	commune de Kon Yambeta	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 12	Commune de BIKOK	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 14	COMMUNE DE BOKITO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 15	commune de BIYOUHA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 16	COMMUNE DE MBOT-MAKAT	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 17	COMMUNE DE BONDJOCK	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
	2811 Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 18	COMMUNE DE DEUK	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 20	COMMUNE DE DIBANG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 22	COMMUNE DE DZENG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 24	COMMUNE D'EBEBDA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 25	commune de Mfou	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 26	COMMUNE D'ELIG-MFOMO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 28	COMMUNE D'ENDOM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 30	COMMUNE D'ESEKA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 32	COMMUNE D'ESSE	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 33	COMMUNE D'EDZENDOUAN	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 34	COMMUNE D' EVODOULA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 36	COMMUNE DE MAKAK	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 38	COMMUNE DE MAKENE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 42	COMMUNE DE MBALMAYO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 43	COMMUNE DE LEMBE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 44	COMMUNE DE MBANDJOCK	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 46	COMMUNE DE NBANGASSINA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 48	COMMUNE DE MBANKOMO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 49	COMMUNE DE MENGUEME	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 54	COMMUNE DE MINTA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 56	COMMUNE LOBO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 57	COMMUNE DE MONATELE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 58	COMMUNE DE NANGA EBOKO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 60	COMMUNE DE NDIKINIMEKI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 62	COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 64	COMMUNE DE NGOG MAPUBI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 65	COMMUNE DE NGUIBASSAL	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 66	COMMUNE DE NGOMEDZAP	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 67	COMMUNE DE NKOLMETET	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 68	COMMUNE DE NGORO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 70	COMMUNE DE NGOUMOU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 72	COMMUNE DE NKOTENG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 73	COMMUNE DE NSEM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 75	COMMUNE DE NKOLAFAMBA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 76	COMMUNE D'OBALA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 77	COMMUNE DE BATCHENGA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 79	COMMUNE DE YOKO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 80	commune d'Ombessa	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 81	COMMUNE D'OLANGUINA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 82	COMMUNE DE SAA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 84	COMMUNE DE SOA	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 86	COMMUNE YDE I	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 88	COMMUNE DE YAOUNDE II	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 89	COMMUNE DE YAOUNDE III	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 90	Commune de Yaounde V	4 000	4 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	4 000	4 000
Article 64 11 92	commune de yaoundé IV	3 000	3 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	3 000	3 000
Article 64 11 96	Commune de Yaoundé VI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 11 98	COMMUNE DE YDE VII	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 12 02	COMMUNE D'ABONG MBANG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 02A	COMMUNE D'ATOK	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 03	COMMUNE DE SOMALOMO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 04	COMMUNE DE BATOURI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 06	COMMUNE DE BELABO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 08	COMMUNE DE BERTOUA Ier	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 09	COMMUNE DE BERTOUA Iie	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 12	COMMUNE DE BETARE OYA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 14	COMMUNE DE DIMAKO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 15	commune de Ndem Nam	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 17	COMMUNE DE DOUMANTANG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 18	Commune de GARIKOMBO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 19	COMMUNE DE NGOURA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 20	commune de Diang	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 21	COMMUNE DE MINDOUROU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 22	COMMUNE DE KETTE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 23	COMMUNE DE MBOMA	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 24	COMMUNE DE LOMIE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 25	COMMUNE D'ANGOSSAS	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 26	COMMUNE de MBANG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 27	COMMUNE DE MESSOK	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 28	commune de Messamena	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 29	COMMUNE DE MANDJOU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 30	COMMUNE DE MOLOUNDOU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 32	COMMUNE DE NDELELE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 34	COMMUNE DE NGOYLA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 35	COMMUNE D'OULI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 36	COMMUNE DE NGUELEMENDOUKA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 37	COMMUNE DE SALAPOUMBE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 38	COMMUNE DE YOKADOUMA	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 12 42	Commune de Mindourou	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 12 64	COMMUNE DE KENTZOU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 01	COMMUNE DE ZINA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 02	COMMUNE DE BLANGOUA	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 04	COMMUNE DE BOGO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 64 13 05	commune de Soulede Roua	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 06	COMMUNE DE BOURRAH	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 07	COMMUNE DE DARGALA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 08	COMMUNE DE DATCHEKA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 09	COMMUNE DE DARAK	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 10	Commune de Fotokol	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 12	COMMUNE DE GAZAWA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 14	COMMUNE DE GOBO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 16	COMMUNE DE GOULFEY	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 18	COMMUNE DE GUERE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 22	COMMUNE DE HILE-ALIFA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 24	COMMUNE DE HINA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 26	COMMUNE DE KAELE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 28	COMMUNE DE KAI-KAI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 30	commune de Kalfou	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 32	COMMUNE DE KAR-HAY	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 34	COMMUNE DE KOLOFATA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 36	COMMUNE DE KOUSSERIE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 38	COMMUNE DE KOZA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 64 13 40	COMMUNE DE LOGONE-BIRNI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 42	COMMUNE DE MAGA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 461	COMMUNE DE MAROUA Ier	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 463	COMMUNE DE MAROUA IIIe	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 48	COMMUNE DE MAYO-MASKOTA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 50	COMMUNE DE MERI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 52	COMMUNE DE MINDIF	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 54	COMMUNE DE MOGODE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 58	COMMUNE DE MORA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 59	COMMUNE DE NDOUKOULA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 60	COMMUNE DE MOULVOUDAYE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 62	COMMUNE DE MOUTOURWA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 64	COMMUNE de PETTE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 66	COMMUNE DE PORHI	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 13 68	COMMUNE DE GOUNDAYEL	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 70	COMMUNE de TCHATIBALI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 72	COMMUNE DE TOKOMBERE	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 13 74	COMMUNE DE VELE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 13 76	COMMUNE DE WINA	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	1 000	1 000
Article 64 13 78	COMMUNE DE WAZA	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 13 80	COMMUNE DE YAGOUA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 02	COMMUNE DE BARE BAKEM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 03	COMMUNE D'EBONE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 04	COMMUNE DE DIBOMBARI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 06	COMMUNE de DIZANGUE	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 14 07	COMMUNE DE LA DIBAMBA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 08	COMMUNE DE DOUALA Ier	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 14 10	commune de Yabassi	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 11	Commune de Mombo	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 12	Commune de Yingui	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 14	COMMUNE DE DOUALA IVe	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 15	commune de Ndom	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 16	COMMUNE DE DOUALA Ve	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 17	COMMUNE DE DOUALA VIe	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 181	COMMUNE D'EDEA Ier	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 182	COMMUNE D'EDEA IIe	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 21	COMMUNE DE MANJO	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 22	commune de Douala 2	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 26	COMMUNE DE MBANGA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 28	COMMUNE DE MELONG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 30	COMMUNE DE MOUANKO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 33	COMMUNE DE NGWEI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 34	COMMUNE DE NGAMBE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 35	COMMUNE DE NYANON	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 36	commune de Nkondjock	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 381	COMMUNE DE NKONGSAMBA 1er	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 382	COMMUNE DE NKONGSAMBA 2e	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 40	COMMUNE D'EBONE (NLONAKO)	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 42	COMMUNE DE NJOMBE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 46	COMMUNE DU NORD MAKOMBE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 50	COMMUNE DE MASOCK SONGLOULOU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 14 60	COMMUNE DE BONALEA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 01	COMMUNE DE TOUROUA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 02	COMMUNE de BEKA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 04	COMMUNE DE BIBEMI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 05	commune de Basheo	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 08	COMMUNE DE FIGUIL	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 101	COMMUNE DE GAROUA Ier	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 102	COMMUNE DE GAROUA IIe	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 103	COMMUNE DE GAROUA IIIe	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 12	Commune de Guider	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 14	COMMUNE DE LAGDO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 15	COMMUNE DE DEMBO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 17	COMMUNE DE NGONG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 18	COMMUNE DE PITOA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 20	commune de Tcholire	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 21	COMMUNE DE MADINGRING	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 22	COMMUNE DE REY-BOUBA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 25	COMMUNE DE MAYO OULO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 28	COMMUNE DE TOUBORO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 29	COMMUNE DE MAYO HOURNA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 34	Commune de Demsa	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 15 43	COMMUNE DE POLI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 02	COMMUNE D'AKO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 04	COMMUNE DE NJIKWA	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 05	commune de Fundung	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 06	Commune de Bafut	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 08	COMMUNE DE BALI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 10	COMMUNE DE BALIKUMBAT	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 14	COMMUNE DE BATIBO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 16	COMMUNE DE BELO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 17	COMMUNE DE BENAKUMA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 19	COMMUNE DE FONFUKA (BUM)	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 24	COMMUNE DE FURU-AWA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 252	COMMUNE DE BAMENDA I	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 253	COMMUNE DE BAMENDA II	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 254	COMMUNE DE BAMENDA III	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 26	COMMUNE DE JAKIRI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 28	COMMUNE DE KUMBO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 29	COMMUNE DE MBIAME (MBVEN)	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 36	COMMUNE DE MISAJE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 38	COMMUNE DE NDOP	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 40	COMMUNE DE NDU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 44	COMMUNE DE NJINIKOM	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 46	COMMUNE DE NJIKWA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 48	Commune de Nkambe	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 49	COMMUNE DE NKOR (NONI)	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 51	COMMUNE DE NKUM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 52	COMMUNE DE NWA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 56	COMMUNE DE SANTA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 58	COMMUNE DE TUBAH	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 60	COMMUNE DE WIDIKUM	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 61	COMMUNE DE ZHOA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 62	COMMUNE DE WUM VALLEY	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 16 63	Commune d'Andek	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 02	COMMUNE DE BABADJOU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 04	COMMUNE DE BAFANG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 05	commune de Mbouda	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 08	COMMUNE DE BAHAM	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 17 10	COMMUNE DE BAKOU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 12	COMMUNE DE BAFOUSSAM Ie	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 14	COMMUNE DE BAMENDJOU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 64 17 16	COMMUNE DE BAFOUSSAM IIIe	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 18	COMMUNE DE BANA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 20	COMMUNE DE BANDJA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 24	COMMUNE DE BANGANGTE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 25	commune de Santchou	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 26	COMMUNE DE BANGOU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 28	COMMUNE de BANGOURAIN	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 29	COMMUNE DE BANKA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 30	commune de Batcham	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 31	COMMUNE DE BATIE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 32	COMMUNE DE BAYANGAM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 34	COMMUNE de BAZOU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 35	commune de Bassamba	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 36	commune de Dschang	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 38	COMMUNE DE FOKOUE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 39	COMMUNE DE FONGO-TONGO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 40	commune de Foumban	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 42	COMMUNE DE FOUMBOT	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 44	COMMUNE DE GALIM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 64 17 46	COMMUNE DE KEKEM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 48	COMMUNE DE KOUOPTAMO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 50	COMMUNE DE KOUTABA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 52	COMMUNE DE MAGBA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 54	COMMUNE DE MALENTOUEN	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 56	COMMUNE DE MASSANGAM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 61	COMMUNE DE NKONG-ZEM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 62	COMMUNE DE PENKA-MICHEL	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000
Article 64 17 63	COMMUNE DE PETTE-BANDJOUN	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 64	COMMUNE DE POUMOGNE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 68	Commune de Tonga	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 17 84	COMMUNE DE BANWA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 02	COMMUNE D'AKOM II	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 04	COMMUNE D'AMBAM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 05	Commune de Sangmelima	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 06	COMMUNE DE BENGBIS	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 08	COMMUNE DE BIPINDI	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
	2811	1 000	1 000
Article 64 18 10	COMMUNE DE BIWONG-BANE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 11	COMMUNE DE BIWONG-BULU	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 12	COMMUNE DE CAMPO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 14	COMMUNE DE DJOUM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 162	COMMUNE D'EBOLOWA II	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 17	COMMUNE D'FOULAN	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 181	COMMUNE DE KRIBI I	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 182	COMMUNE DE KRIBI II	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 19	COMMUNE DE KYE OSSI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 22	COMMUNE DE MAAN	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 24	COMMUNE DE MENGONG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 26	Commune de meyomessala	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 27	COMMUNE DE MEYOMESSI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 28	COMMUNE DE MINTOM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 30	COMMUNE DE MVANGAN	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 32	COMMUNE DE MVENGUE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 34	COMMUNE DE NGOULEMAKONG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 35	COMMUNE DE NIETE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 36	COMMUNE D'OLAMZE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 38	COMMUNE D' OVENG	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 42	COMMUNE DE ZOETELE	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 43	COMMUNE DE LOKOUNDJE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 18 44A	COMMUNE DE 'EBOLOWA I	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 02	COMMUNE D'AKWAYA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 04	COMMUNE D'ALOU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 05	Commune de Limbe I	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 06	COMMUNE DE BAMUSSO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 08	COMMUNE DE BANGEM	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 12	Commune de Kumba I	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 13	COMMUNE DE DIKOME BALUE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 14	COMMUNE D'EKONDOTITI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 15	Commune de Wabane	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 16	COMMUNE DE MBONGE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 19	COMMUNE D'IDENAU	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 201	COMMUNE D'IDABATO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 22	COMMUNE D'ISANGELE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 24	COMMUNE DE KOMBO-ABEDIMO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 26	COMMUNE de KOMBO-ITINDI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 27	COMMUNE DE KUMBA III	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000

PROJET**BUDGET DE L'ETAT**

ANNEE 2014

**CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE
L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT****DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION
(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)**

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 64 19 28	COMMUNE DE KONYE	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 31	COMMUNE DE LIMBE II	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 32	Coommune de Tiko	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 34	COMMUNE DE MAMFE	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
	2811 Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 35	COMMUNE DE LIMBE III	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 36	COMMUNE DE MUDEMBA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 37	COMMUNE DE KUMBA II	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 38	COMMUNE DE MUYUKA	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 40	COMMUNE DE NGUTI	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 43	COMMUNE DE TOKO	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 44	COMMUNE DE TOMBEL	1 000	1 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	1 000	1 000
Article 64 19 50	Commune de Buéa	2 000	2 000
Paragraphe 2811	Transferts en capital aux collectivités locales	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 514	GOVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	3 781 533	3 781 533
Action 01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES DU MINPMEESA	3 290 149	3 290 149
Article 22 00 21	Cabinet du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat	255 500	255 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	48 000	48 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	15 000	15 000
6103	Achats de mobilier de bureau	8 000	8 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	20 000	20 000
6117	Frais d'habillement spécifiques aux activités des services(uniformes, tenues de travail)	4 000	4 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	38 000	38 000
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	2 000	2 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	10 000	10 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	20 500	20 500
6173	Frais de représentation, frais d'hotel des cabinets	60 000	60 000
6174	Frais de réception	20 000	20 000
6261	Heures supplémentaires	10 000	10 000
Article 23 00 10	Inspection Générale	23 500	23 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	9 000	9 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 500	1 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	7 500	7 500
Article 24 00 10	Conseillers Techniques	11 500	11 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 500	1 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	5 000	5 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
Article 28 00 02	Cellule de lutte contre la corruption	8 000	8 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 28 00 03	Cellule de la Bonne Gouvernance	5 500	5 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 28 00 04	Cellule de lutte contre le MST,SIDA et Tuberculose	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article 29 00 00	Dépenses Communes Cabinet du MINPMEESA	130 000	130 000
Paragraphe 6119	Achats de petits matériels et fournitures techniques spécifiques à la fonction	35 000	35 000
6132	Frais de transport des agents en mission à l'étranger	30 000	30 000
6172	Indemnités de mission à l'étranger	65 000	65 000
Article 32 00 10	Secrétariat Général	70 000	70 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	23 000	23 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	6 000	6 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	17 000	17 000
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	9 000	9 000
6174	Frais de réception	8 000	8 000
6269	Primes spécifiques	4 000	4 000
Article 32 00 11	Sous-Direction de l'Accueil, du Courrier et de liaison	28 000	28 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 500	3 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
6184	Affranchissement du courrier, valise diplomatique, franchise militaire	6 000	6 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	2 000	2 000
6266	Indemnités de permanence	12 000	12 000
Article 32 00 12	Cellule de Traduction	7 000	7 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 500	1 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
6269	Primes spécifiques	2 500	2 500
Article 32 00 13	Cellule de la Communication	7 000	7 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	1 500	1 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	1 500	1 500
Article 32 00 14	Cellule de Suivi	7 000	7 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 32 00 15	Division des Affaires Juridiques	25 000	25 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	6 000	6 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	10 000	10 000
6713	Frais de contentieux	4 000	4 000
Article 32 00 16	Cellule Informatique	7 000	7 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
6269	Primes spécifiques	3 000	3 000
Article 32 00 18	Cellule de la Compétitivité et de la Sous-Traitance	7 000	7 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 33 00 02	Direction des Petites et Moyennes Entreprises	26 200	26 200
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	6 000	6 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	9 000	9 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	8 200	8 200
Article 33 00 03	Direction de l'Artisanat et de la Migration du Secteur Informel	26 200	26 200
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	6 000	6 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	7 000	7 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	10 200	10 200
Article 33 00 04	Direction de l'Economie Sociale	26 000	26 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	6 500	6 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	9 000	9 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	8 500	8 500
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	296 000	296 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	58 000	58 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	8 000	8 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	30 000	30 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	70 000	70 000
6164	Entretien et maintenance des machines et matériels techniques	16 000	16 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	34 000	34 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	30 000	30 000
2260	Achats de matériels de bureau	20 000	20 000
2261	Achats de mobilier de bureau	15 000	15 000
2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	15 000	15 000
Article 34 00 12	Sous Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance	31 000	31 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	5 000	5 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	5 000	5 000
6269	Primes spécifiques	5 000	5 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	10 000	10 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	6 000	6 000
Article 34 00 50	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective	33 500	33 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	9 000	9 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	8 000	8 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 500	1 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	12 000	12 000
Article 34 00 51	Division de la Coopération et du Partenariat	27 000	27 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	6 000	6 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	8 000	8 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	10 000	10 000
Article 35 00 01	CELLULE DE PLANIFICATION, PROGRAMMATION, BUDGETISATION ET SUIVI ET EVALUATION	13 000	13 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 000	5 000
Article 35 00 02	CELLULE DE GESTION DU PROJET SIGIPES	8 000	8 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6269	Primes spécifiques	3 000	3 000
Article 35 00 03	CELLULE DE L'APPROCHE GENRE	5 500	5 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 35 00 60	Commission des marchés	82 500	82 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	5 000	5 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	5 000	5 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	5 000	5 000
6269	Primes spécifiques	37 000	37 000
6714	Frais de Régulation sur les Marchés Publics	28 000	28 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article 39 00 00	Dépenses Communes de l'Administration Centrale	1 271 250	1 271 250
Paragraphe 6133	Frais de relève	2 000	2 000
6141	Abonnements et consommations d'eau	11 000	11 000
6142	Abonnements et consommations d'électricité	14 000	14 000
6153	Loyers des immeubles des services publics	10 000	10 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	10 000	10 000
6163	Entretien des installations électriques, climatiseurs, groupes électrogènes, sanitaires et plomberies	5 000	5 000
6164	Entretien et maintenance des machines et matériels techniques	10 000	10 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	12 500	12 500
6175	Fêtes officielles et cérémonies	56 250	56 250
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	25 000	25 000
6181	Abonnements et consommations de téléphone, fax, telex, téléphones portables,	48 000	48 000
6182	Sites web, abonnements et consommations internet	10 000	10 000
6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	10 000	10 000
6188	Services extérieurs de gardiennage	8 000	8 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	25 500	25 500
6269	Primes spécifiques	14 000	14 000
6901	Provisions de fonctionnement	1 000 000	1 000 000
Article 44 10 10	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat de l'Adamaoua à Ngaoundéré	12 000	12 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 500	1 500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	1 000	1 000
6133	Frais de relève	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 44 11 11	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Centre	19 499	19 499
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 999	4 999
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 500	1 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	2 000	2 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	1 000	1 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 500	1 500
Article 44 11 20	Centre Internationale de l'Artisanat de yaoundé	9 500	9 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	6 000	6 000
Article 44 12 12	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat de l'Est	12 336	12 336
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6133	Frais de relève	836	836
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	1 000	1 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 44 12 13	village artisanal de Bertoua	10 500	10 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	6 000	6 000
Article 44 13 13	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat de l'Extrême-Nord	12 489	12 489
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 500	1 500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6133	Frais de relève	989	989
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	1 000	1 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 500	1 500
Article 44 13 14	Village artisanal de Maroua	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	6 000	6 000
Article 44 14 14	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Littoral	17 010	17 010
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	1 500	1 500
6133	Frais de relève	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	510	510
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 000	5 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	1 000	1 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 500	1 500
6268	Primes pour travaux spéciaux	2 000	2 000
Article 44 14 16	Village artisanal de Douala	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	6 000	6 000
Article 44 15 15	Délégation REGIONALE des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Nord	12 500	12 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	500	500
6133	Frais de relève	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	1 000	1 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 44 15 17	Village Artisanale de Garoua	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	6 000	6 000
Article 44 16 16	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Nord-Ouest	12 562	12 562
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6133	Frais de relève	1 062	1 062
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	1 000	1 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 44 16 18	Village artisanal de Bamenda	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	6 000	6 000
Article 44 17 17	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat de l'Ouest	14 555	14 555
Paragraphe 6161	Entretien ordinaire des bâtiments	2 000	2 000
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 500	2 500
6133	Frais de relève	1 055	1 055
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	1 000	1 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 44 17 20	village artisanal de Bafoussam	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	6 000	6 000
Article 44 18 18	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Sud	12 198	12 198
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
6133	Frais de relève	698	698
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 500	3 500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6175	Fêtes officielles et cérémonies	1 000	1 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
6269	Primes spécifiques	1 000	1 000
Article 44 18 19	Village artisanal d'Ebolowa	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	6 000	6 000
Article 44 19 19	Délégation Régionale des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Sud-Ouest	12 000	12 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
6133	Frais de relève	500	500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 500	4 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 44 19 20	Village artisanal de Limbé	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	6 000	6 000
Article 45 10 05	Délégation Départementale du PMEESA du Djerem	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 10 10	Délégation Départementale du PMEESA de Faro et Déo	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 10 15	Délégation Départementale des PMEESA de Mayo Banyo	12 610	12 610
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 610	4 610
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 500	1 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 500	3 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 45 10 20	Délégation Départementale du PMEESA du Mbéré	10 900	10 900
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	4 900	4 900
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 10 25	Délégation Départementale du PMEESA de la Vina	10 818	10 818
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 818	4 818
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 11 05	Délégation Départementale des PMEESA de la Haute Sanaga	10 260	10 260
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 260	4 260
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 11 10	Délégation Départementale des PMEESA de la Léké	78 400	78 400
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	4 900	4 900
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	2 000	2 000
2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	65 000	65 000
Article 45 11 15	Délégation Départementale des PMEESA du Mbam et Inougou	11 390	11 390
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	4 890	4 890
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 11 20	Délégation Départementale des PMEESA du Mbam et Kim	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 11 25	Délégation Départementale des PMEESA de la Mefou et Afamba	6 500	6 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6103	Achats de mobilier de bureau	500	500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 11 30	Délégation Départementale des PMEESA de la Mefou & Akono	8 500	8 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	2 000	2 000
Article 45 11 35	Délégation Départementale du PMEESA du Mfoundi	9 000	9 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 000	1 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 500	3 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 11 40	Délégation Départementale des PMEESA du Nyong et Kellé	10 250	10 250
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	4 250	4 250
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6103	Achats de mobilier de bureau	500	500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 11 45	Délégation Départementale des PMEESA du Nyong et Mfoumou	76 000	76 000
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	65 000	65 000
2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	4 500	4 500
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 11 50	Délégation Départementale des PMEESA du Nyong et So'o	8 500	8 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	2 000	2 000
Article 45 12 05	Délégation Départementale des PMEESA de la Boumba et Ngoko	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 12 10	Délégation Départementale des PMEESA du Haut Nyong	10 019	10 019
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	4 019	4 019
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 12 15	Délégation Départementale des PMEESA de la Kadey	15 370	15 370
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 620	4 620
2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	4 250	4 250
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 12 20	Délégation Départementale des PMEESA du Lom et Djerem	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 13 05	Délégation Départementale des PMEESA du Diamaré	10 400	10 400
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 400	4 400
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 13 10	Délégation Départementale des PMEESA du Logone et Chari	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 13 15	Délégation Départementale des PMEESA du Mayo-Daney	6 000	6 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 13 20	Délégation Départementale des PMEESA du Mayo Kani	10 225	10 225
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	4 225	4 225
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 13 25	Délégation Départementale des PMEESA du Mayo-Sava	10 654	10 654
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	4 654	4 654
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 13 30	Délégation Départementale des PMEESA du Mayo-Tsanaga	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 14 05	Délégation Départementale des PMEESA du Moungo	10 400	10 400
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 900	4 900
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 14 10	Délégation Départementale des PMEESA du Nkam	11 100	11 100
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	4 600	4 600
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 14 15	Délégation Départementale des PMEESA de la Sanaga Maritime	9 000	9 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 500	3 500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	500	500
Article 45 14 20	Délégation Départementale des PMEESA du Wouri	12 340	12 340
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	3 840	3 840
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 15 05	Délégation Départementale des PMEESA de la Benoué	12 975	12 975
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	4 975	4 975
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 500	1 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	1 000	1 000
Article 45 15 10	Délégation Départementale des PMEESA du Faro	10 364	10 364
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	3 864	3 864
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 15 15	Délégation Départementale des PMEESA du Mayo Louti	12 138	12 138
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 138	4 138
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	2 000	2 000
Article 45 15 20	Délégation Départementale des PMEESA du Mayo Rey	6 500	6 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 16 05	Délégation Départementale des PMEESA du Boyo	10 600	10 600
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	4 600	4 600
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 16 10	Délégation Départementale des PMEESA du Bui	10 750	10 750
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	4 750	4 750
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 16 15	Délégation Départementale des PMEESA du Donga Mantung	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 16 20	Délégation Départementale des PMEESA du Menchum	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 16 25	Délégation Départementale des PMEESA de la Mezam	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 16 30	Délégation Départementale des PMEESA du Momo	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 16 35	Délégation Départementale des PMEESA du Ngo Ketunja	6 500	6 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 17 05	Délégation Départementale des PMEESA de Bamboutos	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 17 10	Délégation Départementale des PMEESA du Haut-Nkam	11 430	11 430
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	4 930	4 930
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 17 15	Délégation Départementale des PMEESA des Hauts-Plateaux	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 17 20	Délégation Départementale des PMEESA du Koung-Khi	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 17 25	Délégation Départementale des PMEESA de la Menoua	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 17 30	Délégation Départementale des PMEESA de la Mifi	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 17 35	Délégation Départementale des PMEESA du Ndé	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 17 40	Délégation Départementale des PMEESA du Noun	10 461	10 461
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	4 461	4 461
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 18 05	Délégation Départementale des PMEESA du Dja et Lobo	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 18 10	Délégation Départementale des PMEESA de la Mvila	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 18 15	Délégation Départementale des PMEESA de l'Océan	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 18 20	Délégation Départementale des PMEESA de la Vallée du Ntem	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 19 05	Délégation Départementale des PMEESA du Fako	7 000	7 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 19 10	Délégation Départementale des PMEESA du Koupé Manengouba	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 19 15	Délégation Départementale des PMEESA du Lebiale	6 000	6 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 19 20	Délégation Départementale des PMEESA du Manyu	6 000	6 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION (PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	500	500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 19 25	Délégation Départementale des PMEESA du Meme	10 551	10 551
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	4 551	4 551
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Article 45 19 30	Délégation Départementale des PMEESA du Ndian	10 945	10 945
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	4 945	4 945
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	1 000	1 000
Action 03	ETUDE STRATEGIQUE ET PLANIFICATION AU MINPMEESA	50 000	50 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	10 000	10 000
Paragraphe 6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	10 000	10 000
Article 34 00 50	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective	40 000	40 000
Paragraphe 2020	Etude d'organisation	40 000	40 000
Action 06	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINPMEESA	12 500	12 500
Article 32 00 13	Cellule de la Communication	12 500	12 500
Paragraphe 6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	6 000	6 000
6182	Sites web, abonnements et consommations internet	4 000	4 000
6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	2 500	2 500
Action 08	DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINPMEESA	56 000	56 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	56 000	56 000
Paragraphe 6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	15 000	15 000
2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	5 000	5 000
2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	36 000	36 000
Action 09	DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINPMEESA	70 000	70 000
Article 34 00 50	Division des Etudes, des Projets et de la Prospective	70 000	70 000
Paragraphe 2020	Etude d'organisation	20 000	20 000
2023	Conception de documents tels que des manuels de procédures	15 000	15 000
2027	Enquêtes statistiques	35 000	35 000
Action 10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	302 884	302 884

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

**CHAPITRE 39 - MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE
L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT****DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION
(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)**

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	302 884	302 884
Paragraphe 6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	146 000	146 000
6220	Salaire brut du personnel sous statut particulier de la fonction publique	156 884	156 884
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE		11 777 450	11 777 450